

Le Journal de Port-Mort

N° 74

HIVER 2018-2019

www.port-mort.com



C'EST REPARTI !

Pour cette nouvelle année 2019, c'est un comité des fêtes tout neuf qui prend place avec cinq membres en son sein, âgés de 36 à 62 ans. Une équipe motivée et qui a le goût des choses bien faites. C'est pourquoi 2019 sera une année qui manquera peut-être d'audace, mais nous l'assumons. Nous souhaitons prendre notre vitesse de croisière sur cette année, en proposant peu d'événements, mais de qualité !

➤ page 4

PORT-MORT **NOUVELLE ASSOCIATION**
 « Port-Mort en Scène »
 s'émancipe... ➤ page 5

13^e Nuit de la CHOUETTE
 2 mars 2019

ANIMATIONS
 à la Maison pour Tous
 le week-end des
samedi 2 et
dimanche 3 mars

CPN LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ ➤ page 17

INFORMATION en temps réel
 l'actu communale disponible
 avec *notifications* ➤ page 3

TOUR de l'EURE Juniors **IL PASSE À PORT-MORT,**
 samedi 4 mai après-midi
 ➤ pages 12-13

NOS « COMMUNAUX »
 Une équipe à votre service
 ➤ pages 18-20

SOMMAIRE

- Éditorial **P** 2
- Panneau lumineux : nouvelle fonctionnalité **P** 3
- Comité des fêtes & Port-Mort en Scène **P** 4-5
- Cross à l'école - ALPM | Gym | Tarot | Sophro **P** 6-7
- Une jeune Pormortaise au Rwanda **P** 7
- Actus ASSPM **P** 8-9
- CPN : les hirondelles à Port-Mort **P** 10-11
- Tour de l'Eure Juniors **P** 12-13
- Les bouchons de l'espoir **P** 13
- Plan de la commune - mise à jour **P** 14-15
- « Poubelle » au cimetière ! - Fuel : achats groupés **P** 16
- 13^e Nuit de la chouette **P** 17
- Les « Communaux », une équipe à votre service **P** 18-20
- Comptes-rendus de conseil municipal **P** 21-23
- NOUVEAU** Photo insolite - Messes - Photo de saison **P** 24
- Jeux & Solutions **P** 25-26
- À votre service **P** 27-28

L'Édito par Christian Lordi

À l'occasion de cette nouvelle année, je suis toujours aussi heureux de vous présenter les vœux du conseil municipal. Même si cela fait répétition avec mes propos des années passées, je veux encore et toujours remercier tous ceux qui œuvrent pour le bien-être de notre commune : les habitants à travers les associations, nos salariés, nos commerçants, nos enseignants et les élus.

L'équipe municipale a été au mois de septembre renforcée par trois nouveaux élus : Philippe, Michaël et Edmond qui se sont très vite intégrés et mis au travail.

Comme tous les ans, un petit bilan de l'année 2018 :

- Enfouissement et suppression des fils nus et éclairage public de la rue du Barrage et de la rue de la Roque.
- Gros travaux de voirie rue Delamotte pour traiter les inondations par eaux pluviales ; un gros poste budgétaire de 252 000 € dont 105 000 € à la charge de la commune, le solde de 147 000 € étant pris en charge par le syndicat de voirie SVWS.
- Patrimoine : nous avons profité de la remise aux normes électriques de l'Eglise pour installer un éclairage basse consommation mettant en valeur les vitraux de l'église dont quatre sont classés, vitraux du 16^{ème} siècle provenant de l'ancienne église sise dans le cimetière. Nous avons aussi à cette occasion remis en état les cloches de l'église devenues muettes quelques mois fin 2017.
- D'autres travaux plus modestes comme le changement de stores à l'école maternelle, l'agrandissement du columbarium au cimetière et la création par les élus d'un parking dans la cour de la mairie.

Pour 2019, si les demandes de subvention déposées en 2017 sont enfin instruites, nous continuerons le traitement des risques d'inondation lors des fortes précipitations.

D'ores et déjà des travaux rue Pointe Mule et rue Haguerite pour résorber les flaques d'eau stagnante, sont programmés par le syndicat de voirie.

Normalement un petit lotissement doit voir le jour sur une partie de la plaine face à l'école.

Ce lotissement financé par une personne privée devrait offrir des terrains libres à la construction et des logements locatifs. Ces nouvelles constructions permettront peut-être aux effectifs de l'école de recroître, la diminution des effectifs pouvant mettre en péril la pérennité de notre groupe scolaire.

Nous allons profiter de cette création de lotissement afin de favoriser les déplacements doux des piétons, de réaliser une sente piétonne reliant le quartier de la mi-voie rue de Pressagny, rue Delamotte au parking de l'école en évitant de cheminer sur la grande rue.

La liste des investissements 2019 n'est pas encore tranchée par le conseil municipal et le sera prochainement en fonction de l'élaboration du budget 2019.

Ce début d'année a vu aussi une nouvelle équipe pour le comité des fêtes. Je remercie l'équipe précédente, animée par Françoise Labigne, pour son engagement durant toutes ces années. Je lance aussi un appel aux volontaires et bénévoles pour venir renforcer la nouvelle équipe.

Je veux aussi aborder un sujet d'actualité qu'est le grand débat voulu par notre Président de la république suite aux manifestations des gilets jaunes.

Nous avons ouvert début décembre un cahier de doléances en mairie. Certains d'entre vous y ont inscrit leurs avis. Nous avons fait remonter un premier jet à l'État et maintenu le cahier ouvert pour recevoir d'autres remarques.

Un site Internet « legranddebat.fr » a été ouvert par l'Élysée, à partir du 21 janvier tout à chacun pourra y déposer ses contributions.

En fonction des demandes la commune pourra aussi mettre à disposition une salle aux personnes désirant organiser un débat. La commune pourra éventuellement y participer tout en sachant qu'il n'y aura pas de réponse immédiate au nom de l'État et que nous ne pourrions que remonter les suggestions.

Mardi dernier, une rencontre avec les maires normands a été organisée. Pour y avoir participé, l'ensemble des maires, sans intermédiaires, ont remonté beaucoup de préoccupations du quotidien, tant pour les citoyens que pour les collectivités. L'avenir nous dira si elles ont été plus entendues, grâce à ces échanges en direct. Seul le parler vrai pourra ramener la confiance entre les Français et leurs dirigeants.

Dans cette attente je vous renouvelle tous mes vœux pour cette nouvelle année et souhaite pour nous tous que la France réussisse.

■ Vœux du 19 janvier 2019

Le grand débat national

Le cahier de doléances mis à disposition des citoyens en mairie depuis début décembre 2018 a déjà été alimenté des remarques d'une dizaine de Pormortais.

Conformément aux prérogatives présidentielles les doléances reçues jusqu'au 21 janvier 2019 ont été transmises pour analyse.

Le **cahier reste ouvert jusqu'au 15 mars** afin que vous puissiez continuer à faire part de vos préoccupations.

Et pour vous manifester en ligne rendez vous sur le site du Gouvernement :

<https://granddebat.fr>

 N°Vert 08 00 97 11 11

DEVOIR DE MEMOIRE PORT-MORT 1939-1945 ?

Afin de sauvegarder la mémoire pormortaise et la partager dans un article du journal communal et même, qui sait, lors d'une exposition dans le village, je recherche des documents et témoignages sur la vie des Pormortais de 1939-1945.

Merci d'avance de me contacter :

06 50 30 71 18

theluckybulldogs@gmail.com

Rodolphe Delamotte
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION



THE LUCKY BULLDOGS
W271002561

Faire passer l'info

Pas toujours facile...
et pourtant notre « petite » commune dispose de moyens dont elle ne saurait rougir !

➤ **Panneau d'affichage lumineux (PAL) :**
dernier des vecteurs à avoir été mis à disposition des habitants.

D'aucun diront que même à 30 km/h il est difficile d'en lire le contenu et d'autres qu'ils ne prennent pas le temps de le regarder... Force est d'admettre qu'il ne peut impacter que les habitants riverains du centre du village qui vont faire leurs courses locales à pieds ; quelques minutes seront alors nécessaires pour lire la boucle d'information (environ 7 sec. de diffusion/info).



LE GROS «+» du PAL,

c'est la possibilité d'en consulter son contenu de n'importe où à l'aide d'un smartphone moyennant le **téléchargement gratuit** de l'appli **CentoLive** du concepteur du panneau, *Centaure Systems*.

Et depuis début 2019, la nouvelle fonctionnalité **PUSH | Notifications** nous permet de vous envoyer une alerte immédiate ou différée en cas d'information importante.



➤ **Journal de Port-Mort :** vecteur *papier* d'informations valables à plus ou moins long terme, rapportant ou annonçant l'actualité communale tout en convoyant les informations d'utilité générale, et ce à un rythme trimestriel (selon actualité). Le **Port-Mort Info** né en mai 1983 est renommé **Journal de Port-Mort** en juillet 1995 et cumule ainsi **36 années de communication au service de la commune** ; il est distribué à tous les domiciles et entreprises portmortais (tirage 500 ex.).



➤ **Site Internet** www.port-mort.com : créé en 2002, il fédère toutes les informations afférentes à la commune et est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité communale ou de l'arrivée de nouveaux éléments d'intérêt commun ; il est accessible à tous les propriétaires d'un accès à Internet, soit à priori pas loin de 100% de la population.

➤ **Affichage** dans les panneaux de l'école, de la Maison de village, à la mairie, ou chez les commerçants, qui ne touche que ceux qui passent devant ou qui fréquentent lesdits commerces et qui remarqueront l'annonce !

■ ALAIN CLERFEUILLE




Téléchargez CentoLive

l'appli **gratuite** de Centaure Systems pour suivre en temps réel, le contenu du panneau électronique d'information municipale et recevoir des notifications en cas d'évènement exceptionnel.






Comité des Fêtes NOUVELLE ÉQUIPE



Jean-Christophe



Lionel



Élise



Dominique



Christian

Pour cette nouvelle année 2019, c'est un comité des fêtes tout neuf qui prend place avec 5 membres en son sein, âgés de 36 à 62 ans. Une équipe motivée et qui a le goût des choses bien faites. C'est pourquoi 2019 sera une année qui manquera peut-être d'audace, mais nous l'assumons. Nous souhaitons prendre notre vitesse de croisière sur cette année, en proposant peu d'événements, mais de qualité !

Voici la composition du nouveau comité : à la présidence, Élise Watel, Dominique Lefort est secrétaire, à la trésorerie, Lionel Duthil, et les deux autres membres sont Christian Bellin et Jean-Christophe Langlois.

C'est donc pour le joli mois de mai que les festivités débiteront, avec le **dimanche 12 mai**, la traditionnelle **Foire-à-tout** dans la cour de l'école. Elle est ouverte à tous les habitants de Port-Mort et environs et réservée aux particuliers.

Puis, le **samedi 18 et dimanche 19 mai**, une **exposition Peinture & Photo** sera à l'honneur dans la Maison de village. Le Comité des fêtes épaulera alors Odile Ancrenas, ancienne membre et férue de culture, et la nouvelle association **Port-Mort en Scène**, pour vous proposer un programme des plus attrayants. Il se pourrait même qu'une petite « inclusion » s'ajoute à cette expo, vous promettant un joli dépaysement.

Le **vendredi 21 juin**, la saison estivale débutera avec **La Fête de village**, vous proposant, le jour de la **Fête de la musique** de découvrir quelques musiciens en live, puis de partager un repas convivial à la maison de village et pour terminer la soirée, de danser en présence d'un animateur DJ.

Et, en toute fin d'année, nous vous proposerons le traditionnel **Arbre de Noël** des enfants le **dimanche 1^{er} décembre** et le **Marché de Noël** le **dimanche 8 décembre**.

Nous continuerons la location de vaisselle et de mobilier pour vos événements à domicile ou à la Maison de village.

Nous sommes heureux de compter des personnes au sein du village qui ont d'ores et déjà proposé de nous aider pour l'organisation. C'est en effet grâce à votre volontariat que nous pourrions envisager sereinement d'étoffer la proposition d'événements pour les années à venir dans une ambiance qui se voudra toujours conviviale.

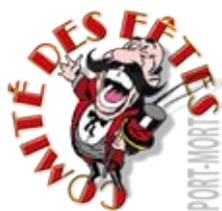
Nous restons ouverts à l'arrivée de nouveaux membres, nous souhaitons représenter et satisfaire le plus grand nombre, ainsi le nombre et la diversité de nos membres ne peut être qu'une richesse pour développer les animations et festivités à Port-Mort.

Vous pouvez nous contacter via notre adresse e-mail cdfportmort27@gmail.com ou contacter directement la présidente Elise Watel au 06 67 07 73 10.

■ ÉLISE WATEL

PROGRAMME 2019

- ⇒ 12 MAI | FOIRE-À-TOUT
- ⇒ 18-19 MAI | EXPO PEINTURE/PHOTO
en partenariat avec *Port-Mort en Scène*
- ⇒ 21 JUIN | FÊTE DU VILLAGE / MUSIQUE
- ⇒ 1^{er} DÉCEMBRE | ARBRE DE NOËL
- ⇒ 8 DÉCEMBRE | MARCHÉ DE NOËL



Nouvelle équipe, nouveau logo !

Le Monsieur Loyal du CDF est à l'origine un *clipart*, héritage des débuts de la bureautique, repéré et utilisé pour sa com' par le président du comité de l'époque, Patrick Dana. Relooké et aménagé en 2003 afin de lui redonner un peu de peps', il prend aujourd'hui une retraite bien méritée !

■ A.C.





Une première réussite... suivie d'un futur !

■ ODILE ANCRENAS

➤ Un bilan très positif pour une première

Environ **365 personnes**, y compris les entrées gratuites adultes et enfants sur l'ensemble des 4 pièces, du 9 au 11 novembre 2018 : pas mal, non ?

Sans connaître l'exactitude des chiffres, il semble que les plus fréquentées aient été les séances du samedi soir et du dimanche après-midi.

La pièce dédiée aux enfants programmée le samedi après-midi a connu aussi un bon succès, mais la distribution de billets gratuits aux enfants pormortais de l'école n'a pas atteint son but. Seul environ 20% d'entre eux se sont déplacés ; la question se pose donc de l'intérêt de proposer ce type de pièce.

Enfin, globalement, la majorité du public a été détectée comme habitant hors de la commune. D'où l'importance d'une diffusion de l'information assez largement rayonnante autour du village.

➤ Port-Mort en Scène ! s'émancipe ...

Afin de prolonger cette première expérience qui vous a été proposée avec le Festival de Théâtre fin 2018,

« Port-Mort en Scène ! »

prend des ailes, et se dissocie du Comité des Fêtes pour se consacrer à des activités culturelles uniquement, et tout particulièrement au Festival de Théâtre.

C'est donc une nouvelle Association qui a à cœur de faire revivre en 2019 et plus cette manifestation théâtrale qui a rencontré un joli succès en novembre dernier.

Pour nous suivre

une nouvelle page facebook @portmortenscene
un nouveau site web www.portmortenscene.com

... et vous aurez toutes les infos non seulement sur le théâtre, mais aussi sur les expos peinture, photo et autres... à partir de 2019.

Pour résumer

Le Comité des Fêtes continuera à vous proposer les activités auxquelles vous êtes habitués, hors théâtre et expos (en partenariat pour l'expo de 2019).

« Port-Mort en Scène ! »

sera géré par une Association du même nom.

Donc « Port-Mort en Scène ! » est, vous l'aurez compris, le nouveau rendez-vous de tous les amoureux de peinture, de photos et de théâtre !

Notre première proposition

- en partenariat avec le Comité des Fêtes -
sera l'**exposition de Peinture/Photo**
des 18 & 19 mai 2019.

Bon retour du public

Écoute, retour vers les comédiens attentif et rieur, satisfaction et sourires en sortant. Nombre de spectateurs sont venus à plusieurs séances. Les commentaires glanés après coup sont tous positifs sur la grande qualité des spectacles proposés (apparemment à ce niveau, inattendue...) sans doute les spectateurs ne s'attendaient-ils pas à tant de « professionnalisme » chez les Amateurs ?

A tel point que la dernière pièce a reçu une « standing ovation », très émouvante pour les comédiens, très réjouissante pour les organisateurs ! Du bonheur pour tous donc, objectif atteint !

Excellents retours des troupes de théâtre

Accueil, aménagement de la salle, soutien technique... ils ont été surpris par la qualité des prestations mises à leur disposition, et l'attention qui leur était portée.

C'était une première expérience dans ce domaine pour le Comité des Fêtes de Port-Mort et tout particulièrement sa section culturelle « Sortir à Port-Mort ».

Beaucoup de retours positifs également aussi bien des spectateurs que des comédiens, sur la qualité de la communication ressentie comme très présente et de qualité.



■ Trois jours, quatre pièces, un pari tenu par « Port-Mort en Scène » !



Cross à l'école

Le vendredi 30 novembre 2018 après-midi, les élèves de Moyenne, Grande Section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont participé au cross pour l'association ELA qui aide les personnes atteintes de leucodystrophie.

Mélyne, élève de CM2, est ambassadrice ELA. Le cross a eu lieu dans la cour de l'école.

Les élèves de Moyenne et Grande section ont parcouru un tour de cour, les CP-CE1 ont fait deux tours, les CE2 ont parcouru 3 tours et les CM1-CM2 ont fait 4 tours.

Les gagnants du cross sont :

- Louise et Jules pour la classe de Moyenne Section.
- Clara et Mathias pour la classe de Grande Section.
- Crystal et Raphaël pour les CP.
- Nyna et Soren pour les CE1.
- Cathelyne et Yann pour les CE2.
- Perrine et Nathael pour les CM1.
- Faustine et Mathys pour les CM2.

Bravo à tous les participants !

C'était bien ! Nous nous sommes bien amusés. **Nous sommes contents d'avoir couru pour ELA.**

■ TEXTE RÉDIGÉ PAR LES ÉLÈVES DE CE2, CM1 ET CM2



<http://ela-asso.com/>



Pour garder la forme en 2019, venez tester les cours de Gym !

Ce sont des cours dispensés, dans la bonne humeur, par Maryline et Dominique à la Maison de village. Elles prennent bien soin de nous puisque nous sommes peu nombreux ! Et même si c'est dur l'hiver de ressortir, une sensation de bien-être vous enveloppe dès la fin du cours !

Venez vite tester et nous rejoindre !

- ADULTES le mardi soir de 20h à 21h30 | *Maryline*
- SÉNIORS le mardi matin de 10h à 11h | *Dominique*

Pour toutes informations complémentaires, contacter :

- Pascale Lachine 06 10 04 24 49
- Nicole Houssais 07 87 97 10 96



Cours ADULTES par Maryline



Cours SÉNIORS par Dominique



Venez vous adonner au plaisir du jeu de tarot en toute convivialité !

Une quinzaine de joueurs se réunissent pour partager cette passion **tous les jeudis soir** de 20h à minuit à la Maison pour Tous. N'hésitez pas à nous rendre visite ou tester une soirée pour découvrir l'ambiance de la section.

Amateurs ou non-initiés sont invités à nous rejoindre !

L'après-midi du 18 novembre 2018, un concours ouvert à tous a réuni 36 joueurs venus de différentes localités dont 12 de notre section.

➤ **Prochain concours le dimanche 17 mars**

à la Maison pour Tous, inscription à partir de 13h30.

Pour toutes informations complémentaires, contacter :

- Jean-Pierre Lecoq 06 13 74 10 15
- Gérard Tillet 06 13 54 48 91



UNE JEUNE PORMORTAISE AU RWANDA !

Abigaïl, scolarisée en CP à l'école de Port-Mort, partira en décembre 2019 avec ses parents au Rwanda pour un nouveau projet avec leur association « Le sourire d'un enfant » : au programme, visite de trois centres d'enfants orphelins, des projets déjà financés, d'une école et participation à la plantation des premiers semis dans un nouveau projet de potager.

Ce voyage lui permettra d'observer et de vivre les différences qui existent entre les écoles des deux pays et de rapporter à son retour cette expérience à sa classe.



↳ Pour aider les enfants lors de ce voyage, l'association a besoin de matériels scolaires comme des stylos, craies, et tout le petit matériel scolaire facilement transportable et bien sûr d'aide financière.

↳ Vous pouvez adhérer à l'association pour 10 € / an mais aussi nous soutenir lors de nos événements...

Les financements de l'association à ce jour

- Projet d'élevage : clapier, enclos pour chèvres, porcherie
- Projet de construction : cantine et cuisine
- Parrainage de quatre enfants

Les centres d'accueil

- Busanza | enfants orphelins et malades du VIH
- Gahanga | enfants handicapés physiques et mentaux
- Intiganda | enfants des rues



Le Rwanda, le Pays des mille collines, c'est là, en Afrique de l'Est dans la région des Grands Lacs.



LE SOURIRE D'UN ENFANT en fête

SAMEDI 9 MARS

Maison de village

↳ Kermesse | 10h - 12h

participation de 5€ pour les enfants - de 16 ans (nombreux cadeaux à gagner)

↳ Documentaire sur le Rwanda | 14h - 15h30 | gratuit | ouvert à tous

↳ Boum | 17h - 19h

participation de 5€ pour les enfants de - de 16 ans (boissons et confiserie à volonté)

↳ Soirée dansante | 21h - 00h participation de 10€ | ouvert à tous

Les accompagnants et les volontaires sont les bienvenus !

- Tous les bénéfices seront intégralement reversés au profit des enfants rwandais.
- Tous les frais de gestion ou de transport sont à la charge de la famille.

↳ Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à me contacter au 06 37 44 52 13.

Merci d'avance pour votre générosité pour les enfants !

■ GABRIEL CAMPAGNE | INSEKO Y'UMWANA - LE SOURIRE D'UN ENFANT
SIRET : 523 104 644 00019



On pense souvent, à tort, qu'il faut être en mauvaise santé pour pratiquer la sophro-relaxation.

C'est comme si l'on disait qu'il faut être fatigué pour faire la sieste. La sophro-relaxation permet d'activer de façon naturelle les fonctions réparatrices, régénératrices du corps ; ce que le corps fait naturellement quand nous dormons.

La sophro-relaxation n'est pas de l'hypnose, puisque, dans un demi-sommeil, vous restez complètement conscients. Elle ne remplacera pas le médecin, mais accompagnera favorablement le traitement qu'il aura prescrit, en aidant le retour à la santé.

Ces séances de bien-être vous permettent de faire une pause dans vos activités pour vous consacrer uniquement à vous-même. N'êtes-vous pas la personne la plus importante de votre vie ?

La vie actuelle très agitée, qui nous sollicite toujours, ne serait-ce que par les médias, n'aide absolument pas à augmenter

le fonctionnement harmonieux de notre corps. C'est plutôt l'effet inverse et malheureusement ces effets pervers ne se voient pas dans l'immédiat.

Ces séances à Port-Mort, centrées sur la joie et la légèreté, et accompagnées de techniques traditionnelles, vous changeront en quelques séances (4 à 6 séances permettent de voir des résultats tangibles).

Vous acquerez un nouvel état d'esprit qui vous donnera de la distance avec les situations négatives de stress, maladies... et vous aurez une nouvelle vitalité. Avec les mêmes yeux, votre cerveau verra les choses différemment, plus positivement.

Il n'y a aucun risque dans cette pratique, et elle s'adresse à tous les âges. Le seul risque est d'être mieux après, qu'avant.

Vous êtes les bienvenus **chaque vendredi 18h30** à la grande salle de la Maison pour Tous.

À bientôt !

Plus d'information sur www.sophro-relaxation-vitale.fr

■ Jacques Gérard 06 69 70 64 00



Les Actus de la Sauvegarde

par Marie-Christine Baron

↳ DERNIÈRE SORTIE 2018 Balade d'Automne chez les Pressécagniens

Encore une journée très réussie ayant motivé une trentaine d'adhérents. Notre guide Geneviève, aidée des archives précieuses de Rémy Lebrun et de la Mairie, nous a fait découvrir sous un beau ciel bleu les centres d'intérêt nombreux et surprenants de Pressagny - une matinée très riche en découvertes !

Repas convivial au *Croco de l'Isle* pour une petite pause, puis nous avons continué notre après-midi par une balade dans le parc du château du Chesnay, puis le château de La Madeleine.

La journée s'est achevée dans la salle du château de la Madeleine autour du pot de l'amitié, le tout avec un soleil radieux d'automne !! et une vue magnifique sur le château de Saint-Just ! Merci à tous les participants qui ont rendu cette journée très agréable, toujours dans la bonne humeur ainsi qu'à Geneviève et aux châtelains qui nous ont si gentiment accordé leur temps.



↳ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 26 janvier



Un nouveau souffle en 2019 pour l'Association !

Un grand merci aux 4 personnes qui rejoignent notre bureau composé dorénavant de 9 membres bénévoles.

■ Résumé de nos activités en 2018

- Entretien du gravier de Gargantua,
- Entretien de la table de pique-nique et de son fléchage,
- Installation « éphémère » d'un drapeau au Gravier lors du Tour de France,
- Rénovation du calvaire rue de Falaise,
- Nettoyage du village au printemps,
- Journée pédagogique sur l'environnement et les déchets avec l'Ecole,
- Exposition « Pause Café, les archives sortent de leur boîte »,
- Sortie patrimoine « Pressagny Port-Mort » avec pique-nique à la Tour et au Château de Saint-Just, à Pressagny l'Orgueilleux « Village et Châteaux »,
- Participation à la Fête Saint-Hubert, confection du panier garni, prise en charge de l'autel et du stand de tombola.

↳ « Qualité de la vie - environnement »

Participation aux réunions et suivi des dossiers :

- Épandages,
- Hydrowatt (problème de bruit),
- WH2 (suites apportées au projet),
- Alland et Robert (problème de déversements d'eaux sales dans la rue de Châteauneuf, et de bruit en période estivale),
- Syngenta (problème d'odeurs),
- Réunion CSS avec la DREAL (commission suivi des sites NUFARM et SYNGENTA) qui se tient une fois par an.

Autant de sujets traités qui font l'objet d'informations permanentes auprès de nos adhérents via nos brèves trimestrielles.



■ Intervention SYNGENTA

Diaporama et explications à la portée de tous.

Marie-France Guillotin, responsable environnement s'est comme prévu déplacée à Port-Mort et n'a pas ménagé son temps pour répondre aux questions des personnes très intéressées par cette présentation de l'usine. Un échange très constructif qui a ravi environ cinquante personnes grâce à la transparence et sans animosité, le but recherché étant la compréhension. À l'unanimité, les personnes sont reparties satisfaites, ravies d'avoir beaucoup appris, et suite à leur demande nous avons sollicité la possibilité d'une journée portes ouvertes sur le site même en 2020. À suivre...



MERCI à tous les Pormortais et adhérents qui nous font confiance et à tous ceux qui sont venus nombreux participer à notre après-midi du 26 janvier. Au gré de leurs envies ils ont pu découvrir nos activités avec diaporama des activités 2018, présentation des documents, communiquer avec SYNGENTA, assister à l'Assemblée Générale de l'ASSPM qui s'est clôturée par le pot de l'amitié offert par l'ASSPM avant de terminer... comme de coutume pour les volontaires de plus en plus nombreux, adhérents ou non, autour d'une table très conviviale à l'Auberge des Pêcheurs où un super repas très animé par tous reflétait le plaisir de se retrouver !



■ L'ASSPM continue ses actions Patrimoine | Environnement | Qualité de la vie

Découvrez nous sur le site de Port-Mort, rubrique « Associations > Sauvegarde ».

Contactez nous ! asspm@googlegroups.com

Soutenez nous en adhérent !

Nous agissons en fonction de nos possibilités et de nos pouvoirs pour protéger au mieux notre joli petit village, ses habitants et son environnement !

Pas de conflits, les relations sont basées sur un bon équilibre partagé « de compréhension et de raison ».

Le montant de la cotisation reste inchangée soit 15 euros par famille (1 titulaire) celui-ci pouvant faire bénéficier sa famille et ses amis des activités proposées et recevoir régulièrement nos infos par mail.



↘ NOS PROJETS 2019

- Entretien du Gravier et peut-être un nouveau drapeau ???
- HYDROWATT : Organisation d'une journée portes ouvertes pour les adhérents en priorité en fonction des inscriptions.
- ALLAND & ROBERT : rencontre avec l'ASSPM le 28 janvier 2019 « mieux connaître les entreprises pormortaises »
- Continuer la communication avec SYNGENTA et NUFARM et avec la DREAL - participer à la réunion CSS (Commission suivi des sites NUFARM et SYNGENTA)
- Réalisation d'une cabane à livres sur la place du Village (si accord de la mairie).
- Problème de passage des camions dans Port-Mort : sommes disposés à collaborer sur ce sujet, avec la mairie
- Installation d'un miroir rue de Châteauneuf (en cours avec la mairie)
- Installation du plan du village sur la place (en cours avec la mairie)

Et peut être d'autres projets...

■ Quelques manifestations à retenir

- 5 Avril : Journée pédagogique avec l'école - ramassage de déchets et tri sélectif « Nous et notre planète »
- Fin Avril : Nettoyage de printemps avec le village
- Mai ou Juin : Journée portes ouvertes HYDROWATT (sur inscription au plus tôt)
- Juillet : GERBEROY l'un des plus beaux villages de France (pour les adhérents)
- Octobre : ACQUIGNY (pour les adhérents)



Les hirondelles sont nos voisines... et nos alliées !

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Avec l'école, le club CPN La Catignolle s'intéresse aux hirondelles cette année ! Outre la découverte de la vie des hirondelles, les enfants construiront des nids qui, avec l'aide de la mairie, seront posés sous le préau de l'école. Dans le cadre de cette opération, le club CPN invite tous les habitants à participer à une grande enquête sur « Les hirondelles à Port-Mort » !

Comment ? Faites-vous connaître, si vous avez des nids d'hirondelles chez vous, en déposant un papier dans la boîte du club à la mairie, ou en envoyant un courriel à cpn.port-mort@orange.fr. Il suffit de compter les nids (vides ou pas) et d'identifier les hirondelles qui les occupent. Pour ce faire, vous pouvez vous aider du formulaire ci-contre ou vous rendre sur le site du club CPN, page « faune et flore », dossier « hirondelles » : www.cpn-port-mort.fr.

Pourquoi ? Pour dénombrer leurs nids, effectuer un suivi de la population sur le village, savoir quelle est la proportion d'hirondelles de fenêtre et d'hirondelles rustique. Par leur mode de vie, les hirondelles constituent de bons indicateurs biologiques. A titre d'exemple, l'état de santé des colonies révèle la disponibilité en insectes et indirectement les secteurs les moins altérés par les pesticides et la pollution.

Comment aider nos hirondelles ? L'urbanisation et l'effondrement du nombre d'insectes rend les nids plus difficiles à construire pour ces oiseaux dont le nombre est en constant repli depuis des années.

Dès leur retour de migration les mâles cherchent un lieu de nidification. De préférence, ils retrouvent les nids laissés l'année précédente et les renforcent pour économiser leur énergie après la fatigue de la migration.

La construction et la mise en place de nids artificiels constitue donc une aide certaine. Le club CPN peut vous aider à la construction. La marche à suivre est dans le dossier hirondelles sur le site du club CPN.

Vous pouvez aussi les aider à réparer leurs nids en mettant à leur disposition des bacs à boue : il suffit de mettre dans une coupelle de pot de fleur de la terre mouillée. Vous pourrez alors les voir venir en chercher pour la malaxer dans leur bec avec de la salive et en faire des boulettes qu'elles vont coller les

Hirondelle de fenêtre



Droits réservés



Hirondelle rustique

© Alain Gagne

unes aux autres pour former la coupelle du nid. Ceci les aidera beaucoup car l'imperméabilisation des sols leur rend difficile la recherche de boue et la sécheresse des dernières années fragilise le nid, la boue employée étant de qualité moindre.

Une coupelle d'eau permettra aussi aux oiseaux de se rafraîchir, ainsi que leurs nichées, en cas de forte chaleur (et pas seulement les hirondelles !).

Soucis à cause des fientes sous les nids ? Des solutions existent telles que la pose de planchettes pour recueillir les fientes par exemple. N'hésitez pas à contacter le club CPN, il pourra vous aider à trouver une solution à votre problème.

À Port-Mort, cette année les hirondelles feront sûrement le printemps ! Et n'oubliez pas, cet oiseau est un excellent insecticide naturel ! Moustiques, taons, mouches et autres insectes volants n'ont qu'à bien se tenir, car une seule hirondelle peut en manger jusqu'à 3 000 par jour !

Soyons donc nombreux à aider nos fidèles voisines et alliées !



Ce que dit la loi

Les hirondelles sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 portant sur la protection de la nature et l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, en application de l'article L411-1 du Code de l'environnement, **sont interdits et en tout temps**, « la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids*, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

Tout contrevenant est passible d'une amende de 9 000 euros et/ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 6 mois (art. L415-3 et suivants du Code de l'environnement).

Les martinets sont eux aussi protégés par la loi du 10 juillet 1976 et l'arrêté du 29 octobre 2009 ainsi que par la Directive européenne oiseaux 79/409. Il est donc également interdit de détruire leurs nids, leurs œufs et leurs poussins.

*occupés ou non.

Source LPO Franche-Comté

Hirondelle de fenêtre



Dos noir à reflets métalliques, gorge et ventre blancs, tâche blanche à la base de la queue



Nid fermé avec orifice (fenêtre, corniche)

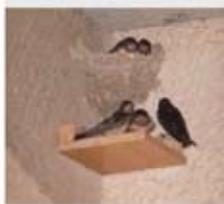


Milieu urbain

Hirondelle rustique



Dos noir à reflets métalliques, ventre blanc, gorge rouge brique, queue avec filets



Nid en demi-coupe (étable, grange)



Milieu rural, voire périurbain

Hirondelle de rivage



Dos brunâtre, ventre clair, collier brun sur la poitrine



Terrier creusé (berge, carrière sable)



Berges de cours d'eau et carrières



Oiseaux des jardins

Fiche de recensement

Hirondelle

Nom et prénom : _____

Lieu d'observation : _____

Date de l'observation : _____

Espèce observée :

Hirondelle de fenêtre Hirondelle rustique

Nombre d'individus : _____

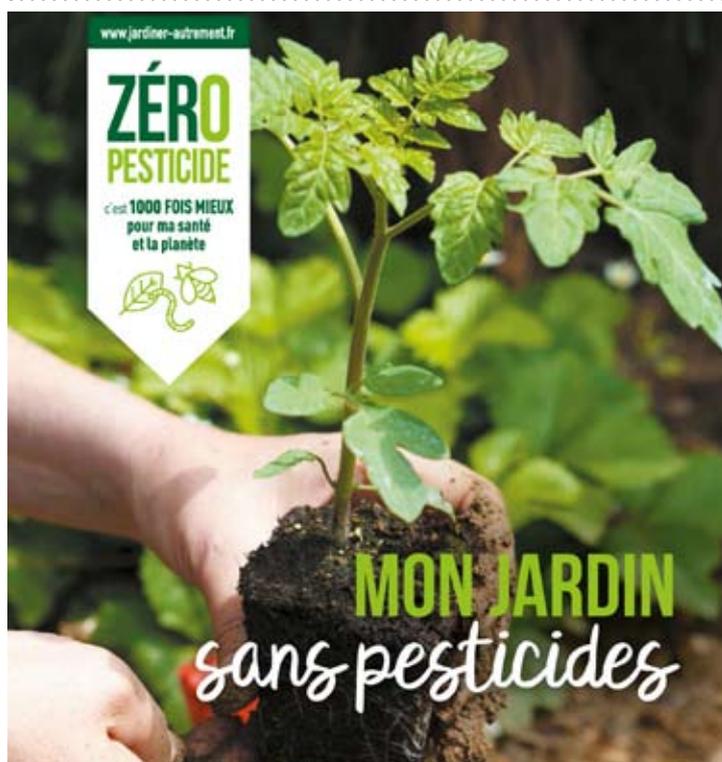
S'agit-il : d'adultes de jeunes oiseaux

Nombre de nids occupés : _____

Nombre de nids vides : _____

Complément (situation des nids, jeunes oiseaux capables de voler, ...) : _____

La protection de ces fragiles oiseaux migrateurs participe d'une action citoyenne. Il appartient donc à chacun de nous, sur la base d'une démarche simple et concrète, d'être vigilant et de veiller à la sauvegarde de ces ambassadeurs du printemps.



Particuliers, jardiniers amateurs.

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un **JARDIN NATUREL** et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site : www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉCOPHYTO JEVI

BIODIVERSITÉ TOUS VIVANTS



© Cyclisme Assistance

Le cyclisme s'invite de nouveau à Port-Mort !

Le hasard des événements sportifs nous apporte pour une deuxième année consécutive le passage d'une course cycliste. Le Tour de l'Eure Juniors traversera ainsi notre commune sur 8,1 km lors de sa première étape Gisors - Les Andelys le samedi 4 mai entre 16h30 et 16h45 environ.



Le Tour de l'Eure Juniors est une course de haut niveau inscrite au calendrier national de la Fédération Française de Cyclisme avec 26 équipes en 2019.



Réservée aux jeunes coureurs de 17 à 18 ans la course se disputera en trois étapes dont deux étapes en ligne et une contre la montre par équipe. Le parcours total de 220 Km traversera 52 communes et fera intervenir 6 villes étapes.

ÉTAPE 1 🟡 Gisors > Les Andelys | 105,3 Km

ÉTAPE 2 🟢🕒 St Nicolas du Bosc > La Haye du Theil | 19,5 Km

ÉTAPE 3 🟠 Le Neubourg > Louviers | 107,0 Km

Les portions de voirie communale concernées feront l'objet d'un arrêté municipal interdisant circulation et stationnement le temps du passage de la course.

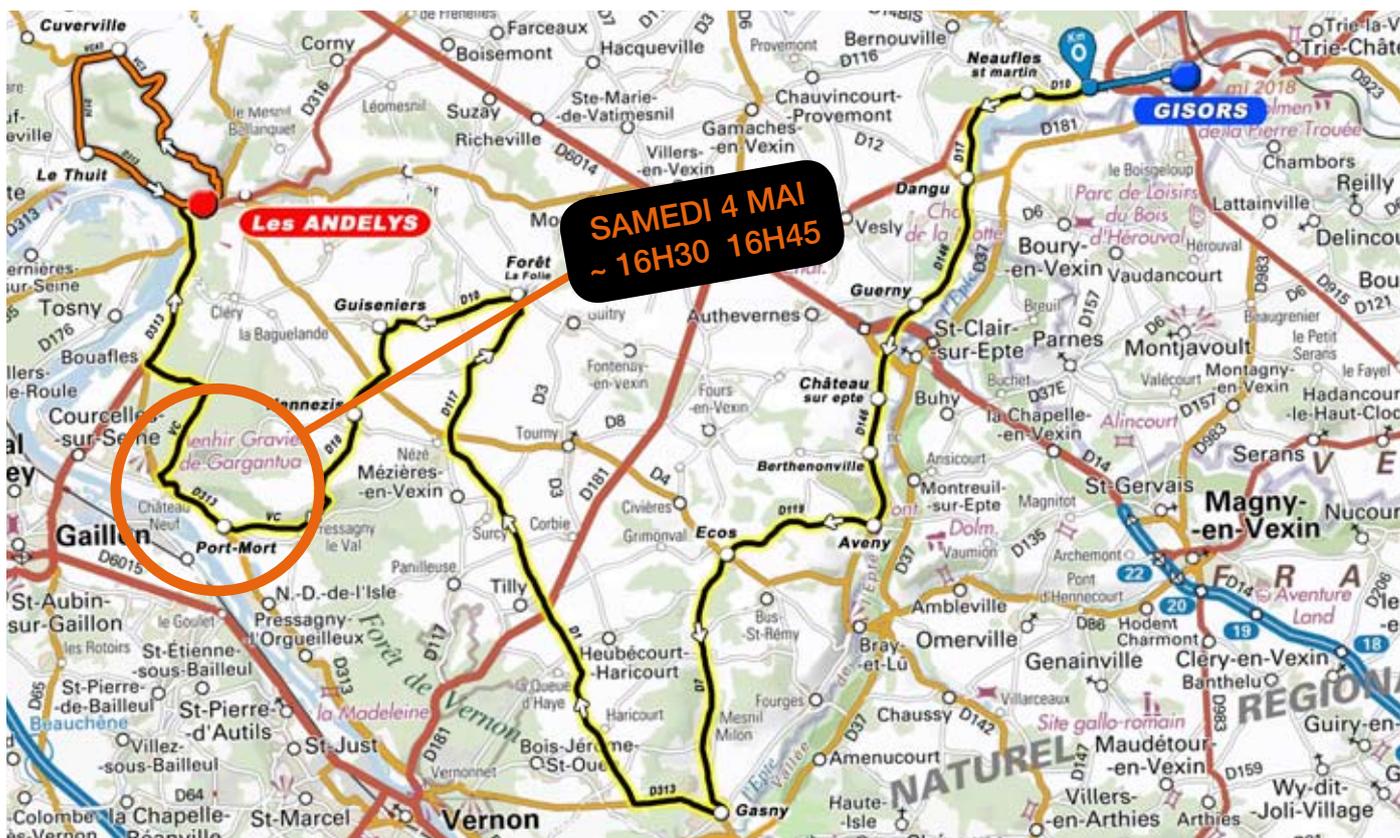
Bénévoles bienvenus !



Course organisée par l'association *Cyclisme Assistance*
2, rue des Arguillères 27150 HACQUEVILLE

Gérard ROY | 06 07 86 27 73 | roy-gerard@orange.fr

faites vous connaître auprès des organisateurs



© Cyclisme Assistance

Participez à l'action de Baptiste !



bouchons.de.lespoir.free.fr



La joie et les rêves de cette jeune athlète donnent tout son sens à votre engagement et soutien en cette nouvelle année.

Baptiste Lalanne, ancien élève de l'école communale et aujourd'hui collégien dans l'établissement César Lemaître de Vernon participe depuis deux ans à une initiative menée avec son professeur principal Véronique Heute consistant à organiser la **collecte « des bouchons de bouteilles »** afin d'aider des associations de support aux **personnes handicapées** et notamment à leur faciliter l'accès aux pratiques sportives.

Cette action a permis de récolter **107 kg** de produits recyclables l'année scolaire passée dépassant ainsi de 23 kg le bilan de l'année précédente et ce grâce en grande partie à l'efficacité du jeune Pormortais !

L'objectif 2018-2019 fixé par l'équipe initiatrice est d'atteindre les **200 kg** !

Nous avons récolté 60 kg de bouchons en plastique du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018. Grâce à l'apport des bouchons pormortais et à l'activité inlassable déployée par Baptiste pour inciter ses concitoyens à apporter leurs bouchons à la mairie de Port-Mort, cette récolte a vite augmenté.

Nul doute qu'elle s'amplifiera en 2019 jusqu'au 30 juin inclus.

Nous visons un bilan de 200 kg. Ces "Bouchons de l'Espoir" représentent beaucoup pour l'association Handisports et sports adaptés des Clayes. Ils lui permettent, notamment, d'acheter du matériel très honéreux pour que des enfants handicapés puissent pratiquer aussi un sport. *Par exemple, deux lames pour courir coûtent environ 3 000 euros...*

■ ALAIN CLERFEUILLE - VÉRONIQUE HEUTE



Les coureurs partis de Gisors arriveront à Port-Mort, après avoir parcouru environ 60 des 105 km de l'étape, en venant de Pressagny-le-Val.

- Ils traverseront la commune selon l'itinéraire suivant :
 - > Rue de Pressagny > Rue Delamotte
 - > Grande rue (*Sprint* devant l'école)
 - > CV.10 en direction de Cléry (passage devant la Croix de Bordeaux)

■ ALAIN CLERFEUILLE

Aidons-le en recyclant intelligent !



Un conteneur de collecte est à votre disposition en mairie.



- Légende**
- ★ Curiosité
 - ▲ Cote d'altitude
 - Accès interdit à tous véhicules à moteur
 - ⊙ Commerce
 - † Calvaire
 - Habitations
 - Bâtiments officiels
 - Bâtiments industriels
 - Bassin de rétention eaux pluviales
 - Terrain de pétanque
 - Limite de commune
 - Chemin de Grande Randonnée
 - Sentes et chemins ruraux interdits

- Rues**
- G-4 Annebault (côte d')
 - C-3 Barrage (rue du)
 - F-4 Bois (rue du)
 - D-3 Bourdon (voie)
 - F-4 Bourgoult (rue de)
 - C-3 Château (rue du)
 - C-3 Châteauneuf (rue de)
 - C-1 Cléry (route de)
 - E-4 Delamotte (rue)
 - F-4 Dubosc (rue)
 - E-4 Falaise (rue de)
 - D-3 Grande Rue (D313)
 - D-3 Hagerite (rue)
 - G-4 Hennezis (route d')
 - E-4 Loges (rue des)
 - C-3 Maillot (rue)
 - F-4 Mi-Voie (rue de la)
 - F-5 Moulin-à-Vent (rue du)
 - D-4 Ormeteaux (rue des)
 - E-5 Pointe-Mulle (rue)
 - F-5 Port (rue du)
 - D-3 Près de Seine (les)
 - F-5 Pressagny (rue de)
 - F-5 Sablons (rue des)
 - D-4 Seine (rue de)
 - G-4 Thuit (côte du)
 - C-2 Vieille côte (rue)
 - C-2 Vieille Tour (rue de la)
- Quartiers**
- BC-3 CHÂTEAUNEUF
 - E-3 FALAISE (La)
 - F-7 MESNIL (Le)
 - FG-4 MI-VOIE (La)
 - A-2 ROQUE (La)
 - H-3 THUIT (Le)

- Abréviations**
- r. Rue
 - CE Chemin d'exploitation
 - CV Chemin vicinal
 - GR Chemin de grande randonnée
 - SE Sente d'exploitation
- Chemins et sentes**
- C-3 CV.3 du château
 - D-3+ CV.4 de châteauneuf à Pressagny-le-Val sous les vignes
 - F-5+ CV.6 de Port-Mort à Guiseniers
 - D-4+ CV.8 de la rue de la Motte
 - B-2+ CV.10 des Andelys à Port-Mort
 - F-3+ CE.17 de la Malmaison à la forêt
 - F-4 CE.19 du Bubenard
 - D-3 CE.22 de la voie Bourdon
 - C-2 CE.23 des Vaux
 - B-2 CE.27 de la ruelle du fourd
 - B-3 CE.28 de la chapelle St-Martin
 - A-3 CE.29 de la ruelle chevalier
 - A-2 CV.31 du port la garenne au port de Courcelles
 - C-3 CV.32 de la ruelle Maillot
 - C-3 SE.36 de Châteauneuf
 - B-3 SE.37 de St-Ethbin
 - C-3 SE.38 de la Marinière
 - E-5 SE.39 du halage
 - E-3 SE.42 Landais voie auzin
 - B-3 SE.45 de La Roque
 - G-3+ CE.49 de la Catignolle
 - C-2+ CV.59 de Port-Mort à Hennezis
 - E-5+ CV.60 de la rue Dumontier et de la voie du Thuit
 - E-4+ CV.74 de Port-Mort à la ferme du Mesnil
 - B-3+ CV.75 de Châteauneuf à la Roque
 - D-4+ CV.76 de la rue Dumontier à la rue Delamotte
 - B-3+ Chemin de halage

- Arrêts de car**
- E-4 Ancienne mare
 - F-5 Ferme (La)
 - E-3 Mairie
 - C-2 Vieille côte
- Commerces**
- D-3 Auberge des pêcheurs
 - E-4 Boucherie - Charcuterie - Épicerie
 - E-4 Boulangerie
 - D-3 Café - Tabac - Presse
 - Point Poste - Boîte aux lettres
- Infrastructures**
- F-4 Bassin de rétention (Delamotte)
 - E-3 Bassin de rétention (Loges)
 - E-4 Bibliothèque
 - B-3 Centrale hydroélectrique
 - E-5 Cimetière
 - E-4 École primaire, maternelle et cantine
 - D-3 Église
 - E-3 Espace jeux
 - E-3 Espace pique-nique
 - E-4 Espace technique
 - E-4 Mairie
 - E-3 Maison de village
 - E-4 Maison pour tous
 - D-4 Mini-foot
 - E-4 Monument aux morts
 - E-4 Parking auberge
 - E-3 Parkings école et tennis
 - D-4 Parking Maison de village
 - E-4 Recyclage verre (2 conteneurs)
 - E-4 Terrain de tennis
 - E-3 Terrain multisport
 - E-3-4 Terrains de pétanque
- Curiosités**
- B-3 Barrage de régulation
 - C-2 Croix de Bordeaux
 - B-3 Église Saint-Martin
 - B-3 Fort de Châteauneuf
 - C-3 Gravier de Gargantua
 - B-3 Tombeau de Saint-Ethbin
 - B-3 Moulin (vestiges)

Erratum
 Plan de la commune JPM #72

En H3-4, la portion de sente dans le bois d'Arconat n'existe plus et est située dans un domaine privé.

Port-Mort
 www.port-mort.com



FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

LA FALAISE

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LE MARAIS

LE MOULIN À VENT

LE MESNIL

ÎLE
AUX
BŒUFS

D E F G H

1
2
3
4
5
6
7

... dit Barrage Eiffel
... (vestiges sacristie troglodyte)
... (vestiges)
... (menhir)
... Ethbin
... dit la Vieille Tour

→ vers
N.-D.-de-l'Isle (2,5 km)
Pressagny-l'Orgueilleux (4,5 km)
Vernon (11 km)

→ vers
Hennezis
(6 km)

→ vers
Hennezis
(6,5 km)

→ vers
Pressagny-le-Val (2 km)

17 m

37 m

137 m

132 m

126 m

16 m

18 m

55 m

106 m

Vau Chernal

Vau Timel

Valle du Chêne de la Vierge

Côte d'Annebault

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ÉCOLE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

LE MESNIL

LE THUIT

LA MI-VOIE

LA HAGUERITE

LA FALAISE

FORÊT
DES ANDELYS

Bois de la Catignolle

Valle du Chêne de la Vierge

Plaine du Thuit

Ferme

Bois
d'Arconat

côte
d'Annebault

côte du Thuit

route d'Hennezis

ESPACE PRIMAIRE
MATERNELLE et CANTINE
BIBLIOTHÈQUE

MAISON DE VILLAGE

MAIRIE

ÉGLISE

ESPACE TECHNIQUE

MAISON POUR TOUS

MINI-FOOT

TENNIS

TERRAIN MULTISPORTS

ESPACE JEUX
PIQUE-NIQUE

MONUMENT
AUX MORTS

ANCIENNE MARE

CIMITIÈRE

ROSILIÈRE
SITE PROTÉGÉ
NATURA 2000

LE BUISSON

SABLIÈRES

HARAS
SEA BIRD

LE PETIT HARAS

LE MOULIN À VENT

LE MARAIS

« Poubelle » au cimetière

Afin de faciliter le tri des déchets issus de l'entretien des sépultures par les particuliers, le cimetière s'est vu doter d'un **composteur**, d'un **compartiment à terre**, tous deux fournis par le SyGOM et d'un nouveau **conteneur à ordures** de 580 l., tous étant habillés d'une signalisation des plus explicites également fournie par le SyGOM.



À priori, tout ce qu'il fallait pour trier efficacement et facilement était à disposition. Et, nous y avons cru : pendant environ deux semaines, tout se passait bien mais très rapidement la rigueur s'est envolée ! Le bac à ordures est ainsi devenu un amalgame de déchets de toutes natures...

Nous tenons à rappeler que **les services de collecte appointés par le SyGOM ont pour consigne de ne pas vider des bacs à ordures ménagères contenant des déchets végétaux.**

C'est ainsi que la fastidieuse tâche d'effectuer le tri avant collecte revient aux employés communaux. Cette opération implique soit de grimper dans le conteneur, soit de basculer celui-ci afin de faire le tri au sol ! Dans les deux cas, c'est une perte de temps et un travail à la fois frustrant et aucunement gratifiant...

Nous ne sommes que deux pour vous garantir une commune bien entretenue, alors s'il vous plait, épargnez nous cette charge de travail qui ne devrait pas avoir lieu d'exister.

Merci d'avance !



■ PATRICIA & LAURA
« COMMUNALES »



Le service **GRATUIT** de collecte
de vos déchets verts
- **HORS DÉCHETS DE TONTES** -
par **LES 3 VALLÉES** sera assuré
jusqu'au **31 mars 2019**.

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Éric ASSIER

06 38 87 13 03

SIRET 838 057 743 00018



Achats groupés, ça marche !

À l'issue de notre première commande groupée de fioul domestique, nous pouvons tirer un premier bilan :

↘ Douze foyers ont profité de l'opportunité, totalisant un volume d'environ 17 000 litres ce qui nous a permis d'obtenir un rabais substantiel par rapport aux prix les plus bas pratiqués dans le département.

Nous poursuivons donc l'expérience et vous rappelons le calendrier retenu :

Commande <i>au plus tard</i>	Livraison
24 février	1 ^{er} mars
2 juin	7 juin
1 ^{er} septembre	6 septembre
1 ^{er} décembre	6 décembre

↘ La quantité minimum commandée devra être de 300 litres par adresse de livraison, en fioul ordinaire ou de qualité supérieure (à préciser à la commande).

↘ Le prix facturé sera celui obtenu le jour de la passation de la commande.

↘ Les livraisons seront effectuées le premier vendredi du mois suivant la date de commande et payables directement au livreur.

Passez votre commande auprès de Gérard Moreau :

↘ par téléphone au 06 79 58 15 78 (tél. ou sms)

↘ par courriel à l'adresse gmoreau@port-mort.com en spécifiant les informations de votre commande :

• nom • adresse • numéro de téléphone • quantité • qualité.

↘ Chacun sera informé le jour de la commande du tarif exact obtenu.

■ GÉRARD MOREAU | CONSEILLER MUNICIPAL

EXPO à PORT-MORT
Les 18 & 19 mai 2019

APPEL A CANDIDATURE

AMATEURS
PEINTRES
PHOTOGRAPHES
Inscrivez-vous !

Cherchons aussi
PETITE FORMATION
MUSICALE
AMATEURS
Renseignez-vous !

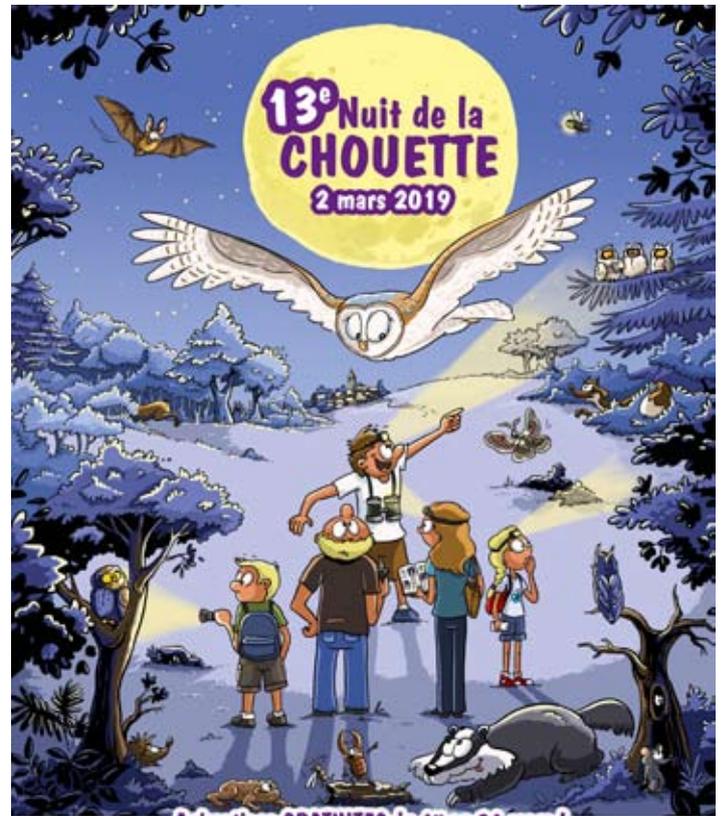
INFO : 06.47.72.65.22

FICHE D'INSCRIPTION
sur

portmortenscene.com



Organisée par « Port-Mort en Scène 1 », en partenariat avec le Comité des Fêtes



Animations GRATUITES du 1^{er} au 31 mars !

Le club CPN La Catignolle participe à cette opération nationale et propose plusieurs animations à la Maison pour Tous

le week-end des

samedi 2 et dimanche 3 mars.

Chouettes et compagnie

Expo de photos prises dans la région

Samedi 2 mars, 15h - 17h et dimanche 3 mars, 10h - 12h

Chouettes et hiboux

Petite conférence pour découvrir ces rapaces nocturnes

Samedi 2 mars, 20h

À l'écoute des chouettes

Sortie nocturne dans le village

Samedi 2 mars, départ à 21h depuis la Maison pour Tous

Tout en pelotes

Atelier de dissection de pelotes de réjection stérilisées

Dimanche 3 mars, 10h - 12h

Toutes ces animations sont gratuites.

L'entrée est libre.

Seule la participation à l'atelier « Tout en pelotes » nécessite une inscription préalable sur cpn.port-mort@orange.fr

Plus d'informations sur : nuitdelachouette.lpo.fr



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

cpn-port-mort.fr | Jean-Louis Breton 06 37 09 66 24



Assemblée Générale

SAMEDI 2 MARS, 17h

Maison pour Tous



1 seul camion mais 2 compartiments !



Nos « Communaux »

En poste et prêts à travailler à tout moment !

Nos *communaux*, ou plutôt *communales* - 7 des 9 employés municipaux sont des femmes - sont toujours en poste et en action au quotidien pour apporter aux habitants un « meilleur vivre » même s'ils n'ont pas tous la même « visibilité » : les agents des espaces verts et de l'entretien général sont les plus « exposés », les agents du périscolaire sont plus connus des parents d'élèves, et quant aux agents de ménage des locaux communaux, ils œuvrent en coulisses, cachés des yeux de tous...

DANS LA RUE...



L'entretien des espaces verts et les travaux communaux sont effectués par une équipe mixte composée de deux femmes, **Patricia**, responsable des Espaces verts accompagnée dans sa mission par **Laura**, et de **David**. On pourrait les comparer à des « couteaux suisses » tant leur travail est multiple et varié.

Que font-ils ? Patricia & Laura - Les *filles* des espaces verts - sont en charge de l'entretien de l'espace communal et **David** de l'entretien des bâtiments communaux, sachant que selon les urgences du moment ils savent se fondre en une seule et même équipe.

Désherbage Depuis le premier janvier 2017, les produits phytosanitaires sont interdits d'emploi dans les communes et le travail se fait donc à la main, ce qui explique que l'on peut parfois les voir dans des postures des plus inconfortables.

Débroussaillage et tontes Ce sont les tâches de travail les plus répétitives. Seuls les trottoirs qui sont sous la responsabilité de la commune sont entretenus : en effet, l'arrêté du 15 juillet 2014 soumet les riverains à l'obligation de maintenir la propreté des abords de leurs propriétés et d'assurer tout particulièrement un cheminement sans encombres pour les piétons sur les trottoirs.

Espaces Verts Majuscules obligent car ceux-ci sont constitués non seulement des pelouses des bâtiments communaux (la pelouse de l'école représente à elle seule 5 000 m²), des divers bords de route, du terrain de foot, des sites de la Vieille tour, du fort de Châteauneuf, de Saint-Ethbin, de la Croix de Bordeaux mais aussi, et non des moindres :

- de 7,5 km environ de sentes dont certaines avec des parcours chaotiques et dénivelés importants,
- de 1,5 km de chemin de halage (rue du Port > rue du Château) par convention l'entretien de la portion rue du Château > rue du barrage incombe à la société Hydrowatt qui exploite la centrale hydroélectrique,
- de 300 m² environ de bassins de rétention (Loges, Sablons, Delamotte) dont la déclivité rend l'entretien parfois périlleux.

Les saisons dictent les tâches des Espaces Verts

➤ **Printemps** | Réorganisation / plantation des massifs, paillage, arrosage, début du débroussaillage et des tontes, entretien du chemin de halage et des sentes.

➤ **Été** | Taille de défloraison, arrosage, entretien régulier des massifs, jardinières et autres... Désherbage, débroussaillage et tontes très régulières, ainsi qu'entretien des sentes et du chemin de halage...

➤ **Automne** | Préparation et amendement de la terre afin de préparer certains nouveaux espaces à fleurir, tailles de « nettoyage », bois mort à éliminer et autres...

➤ **Hiver** | Tailles diverses suivant les floraisons de printemps ou d'été et jusqu'en 2018, élagage des 55 tilleuls de l'église (40) et de la Maison de village (15), une opération qui nécessitait à elle seule environ un mois pour deux personnes à temps complet...

Entretien & nettoyage Pour effectuer tous ces travaux l'équipe est dotée de matériel qu'elle entretient tous les vendredis après-midi. Chaque semaine, un tour complet du village est effectué de manière à vider les poubelles communales et nettoyer les diverses ordures qui malheureusement sont jetées par des personnes qui n'ont pas le respect de l'environnement ni de la communauté.

Entretien des bâtiments communaux C'est **David**, parfois assisté par ses deux collègues lors des travaux de grande ampleur, qui est à toutes les saisons chargé de cette tâche qui concerne peintures de rénovation, vérification de l'électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc..

Il est très souvent sollicité d'urgence pour d'éventuelles pannes ou malheureusement dégradations pour effectuer des réparations sur des points engageant la sécurité.

Pour cela tous les mercredis, à titre préventif, il fait le tour de tous les locaux communaux : écoles, Maison pour tous, Maison de village, bibliothèque et mairie.

Il effectue les achats nécessaires au bon fonctionnement. Il se rend avec Laura ou Patricia à la déchetterie pour y déposer déchets verts ou autres déchets « sauvages ».

Éboueurs aussi En effet nos employés communaux sont également parfois éboueurs puisqu'ils collectent les déchets ménagers du quartier de La Roque tous les mercredis à partir de 15h30 et assurent la sortie et rentrée des bacs à ordures des différents locaux communaux ce même jour.



Rénovation & Embellissement

Outre tous ces travaux, l'équipe participe à la rénovation et à l'embellissement du village.

- Peinture de l'intérieur de la Maison de village.
- Sablage des ferronneries du cimetière, de l'église et de la mairie par David.
- Nettoyage du Monument aux morts avec l'aide du stagiaire Jean-Baptiste Chermont ; l'efficacité de ce jeune Pormortais de seize ans lui a valu d'être saisonnier pendant les mois de juillet et août pour pallier l'effectif réduit de la période estivale.
- Remise en peinture des ferronneries décapées.
- Remise en état des logements sociaux situés à côté de la boucherie et à l'école.
- Fabrication de *meublier urbain* - décorations saisonnières et autres jardinières - à partir de matériaux de récupération.

Planification Le planning hebdomadaire d'entretien des Espaces Verts est préparé par Patricia qui le soumet aux élus. Ce planning est bien sûr sujet à ajustements suivant les caprices de « Dame Nature »...

Une équipe qui travaille et communique dans la bonne humeur et en bonne intelligence tout en sachant s'adapter au pied levé à toutes les circonstances afin de vous offrir une commune et un accueil le plus présentable possible, même si des concours de circonstances indépendants de leur volonté peuvent interférer avec leur mission !

DANS LES COULISSES...



Les *filles* du Péri-scolaire et de l'Entretien œuvrent afin d'apporter le meilleur accueil possible à vos enfants et dans nos locaux, avec un emploi du temps très réglé.

Garderie | **Marjory** et **Graziella** - notre ATSEM* - accueillent les enfants et tiennent le registre de présence le matin de 7h à 8h20, et le soir avec **Séverine** de 16h30 à 19h. Elles rivalisent toutes d'ingéniosité pour imaginer des activités formatrices pour occuper les enfants pendant leur petits séjours. Elles assurent également l'aide aux devoirs.

Marjory et **Léa** encadrent les écoliers pendant la pause méridienne de 11h20 à 12h et de 13h à 13h20.

Restaurant | À 8h30 **Marjory** passe dans les classes afin de pointer d'éventuelles absences dans le registre de présence afin que **Séverine**, qui gère l'approvisionnement des repas, puisse passer commande pour le lendemain avant 11h. À partir de 10h **Séverine** fait la mise en place des deux salles, vérifie la livraison du jour et prépare les chariots de service avant l'arrivée des « clients » à midi. **Marjory** et **Léa** assurent le service de 12h à 13h puis débarrassent la salle. **Séverine** s'attaque alors à la vaisselle et au nettoyage des salles et du mobilier. *Le tout en accommodant les humeurs de nos chères têtes blondes... ce qui n'est pas toujours facile !* ●●●

*Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles



●●● Entretien | **Séverine** assure le ménage du restaurant au quotidien, de la Maison de village trois fois par semaine et du local technique. Elle gère également l'approvisionnement des produits d'entretien.

Léa quant à elle est en charge du nettoyage de la Maison pour tous, des écoles primaire et maternelle, de la mairie et de la bibliothèque.

■ **ALAIN CLERFEUILLE**

Merci à toutes pour vous être prêtées au jeu des photos !

L'heure du goûter



Graziella



Le temps des activités



L'heure de la récré'



Marjory



Séverine

...et aussi
le temps
des devoirs



CONSEIL du 05.02.2019

N°. 2019.1 | Mairie 20h30

Présents 9/13

Christian LORDI - maire,
Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE,
François LABIGNE, François LEHALLEUR,
Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS,
Edmond MATIAS-CAETANO, Philippe PLÉ.

Absent(s) pouvoir >

Pascale LACHINE, > C.LORDI,
Michaël LESUEUR > C.CHOMIENNE
Maryse MATIAS-CAETANO > E.MATIAS-CAETANO,
Gérard MOREAU > G.AULOY

1.1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Évelyne LUCET.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 28 novembre 2018

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

1.3. Appel d'offres tracteur tondeuse

Christian LORDI rappelle au Conseil Municipal que le tracteur tondeuse est en très mauvais état et qu'il va être nécessaire d'en acheter un autre dès le commencement des tontes. Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, à cet achat.

Il faut donc dans un premier temps lancer un appel d'offres. Pour ce faire, il est possible pour la commune d'adhérer au site MAPA direct qui s'en chargera. Le Maire explique que cette adhésion est gratuite pour les communes adhérentes à l'association des « Maires Ruraux ».

À l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte cette adhésion et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention avec MAPA Direct.

1.4. Indemnités des élus

La trésorerie nous demande de reprendre la délibération fixant les indemnités des élus car les délibérations de septembre et novembre 2018 contiennent des irrégularités dues aux revalorisations d'indices.

Il nous est donc demandé de prendre une nouvelle délibération pour acter le versement des indemnités des élus sur la base de l'indice maximum de la fonction publique sans préciser l'indice chiffré.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et des adjoints,

Vu le procès-verbal du 28 mars 2014 constatant l'élection du Maire et de quatre Adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1er avril 2014 portant délégations de fonctions à M. François LABIGNE, M^{me} Évelyne LUCET Maires adjoints et à M. Jean-Louis Mansois conseiller municipal délégué,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que pour les communes entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique, ne peut dépasser 31%,

Considérant que pour les communes entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Maire-Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique, ne peut dépasser 8,25%,

Le Conseil après en avoir délibéré décide de fixer :

- l'indemnité du Maire à 31% de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique.
- l'indemnité d'un Maire-Adjoint à 8,25% de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique.

L'enveloppe des indemnités cumulées des Maires Adjoints sera partagée en parts égales entre les Maires Adjoints et le conseiller délégué.

1.5. Modification statutaire SNA

Afin d'intégrer les modifications des compétences de SNA les différents Conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur ces nouveaux statuts, à savoir :

- Eau.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales.

Délibération

Le Conseil Municipal de Port-Mort en sa séance du 5 février 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n° DELE/BCLI/2018-44 du 11 décembre 2018 porta modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération,

Vu la délibération n° CC/18-192 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération et date du 20 décembre 2018, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 19 janvier 2019,

Vu le rapport de présentation du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

1.6. Convention maîtrise d'œuvre aménagement carrefour lotissement

Le lotissement prévu face à la pointe de Falaise nécessite un aménagement routier.

Lors de l'élaboration du PLU, la lettre de cadrage du Préfet nous demandait d'y inclure un soulagement du carrefour Grande rue, rue de Falaise et rue Delamotte.

Une rencontre avec la Direction des Routes, celle-ci étant la décisionnaire final, a abouti sur le principe d'un surélévé d'une longueur d'environ 30 mètres avec une pente inférieure à 7 % face à l'entrée du lotissement, avec un aménagement piéton, et le raccordement de la rue de Falaise sur ce nouveau croisement.



NOUVEAU

Association
des Thérapies
Alternatives et
complémentaires

ÊTRE BIEN EN SOI

Association N°:W271005782

PRATICIEN EN HYPNOSE

Relaxation, Confiance en soi
Arrêt du tabac (Séance unique d'1h30)
Addiction, Phobies
Prise de décisions
Dépression légère, Deuil

PRATICIEN ET FACILITATEUR

ACCESS BARS® (1H15/SEANCE)

32 points de la tête sont touchés en douceur mettant en relations les Bars (activation de points symétriques). Une relaxation intense libère la charge électromagnétique qui maintient en place les pensées, considérations, conclusions, attitudes, émotions et sentiments que vous avez accumulés et qui vous limitent dans différents domaines.

PRATICIEN MASSAGE ASSIS

(20MIN/SEANCE) À PARTIR DE MAI 2019

Lutte contre la fatigue et l'excès de stress
Apporte une détente profonde et un regain d'énergie

SUR RENDEZ-VOUS

06 14 74 62 61

etre.bien.en soi@outlook.com

16, RUE DE BOURGULT

27940 PORT-MORT

ANNE QUÉNAULT

●●● Ce projet soulagerait le carrefour actuel, supprimerait les traversées rue de Falaise et rue Delamotte. Cet aménagement permettrait une meilleure visibilité aux véhicules débouchant de la rue de Falaise ainsi qu'une diminution de vitesse sur cette rue.

Ces travaux seront sous maîtrise de la commune avec une délégation du département. Les travaux sont subventionnables à 35 % sur un plafond de travaux de 30 500 €.

Pour ce faire il nous faut déposer avant le 30 mars un dossier de projet avec demande de subvention au département pour que les travaux puissent être réalisés cette année.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le Cabinet Merlin afin que ce maître d'œuvre fasse l'étude et des propositions à la commune, ces différents projets seront étudiés par le Conseil Municipal.

M. François LEHALLEUR explique qu'il serait judicieux de vérifier si la visibilité sera suffisante, il est convenu d'en faire part au Cabinet Merlin pour que ce soit pris en considération lors de l'élaboration des différents projets.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer cette convention avec les Etablissements Merlin.

1.7. Redevances d'occupation du domaine public

Comme chaque année, il est nécessaire de voter le montant de la redevance d'occupation du domaine public par Orange et GRDF afin de pouvoir établir les titres de recette.

Christian LORDI informe le Conseil Municipal que ces taux baissent chaque année.

GRDF : La longueur de canalisation est de 1 394 m pour un taux retenu de 0,035 €/m, avec un taux de revalorisation de 1,20 pour un montant de 178.56 € ($[100+ (0,035 \times 1394)] \times 1,20$)

ORANGE : Au titre de l'année 2018, les montants en sont les suivants :

- Artères sous-terraines :
28 km 506 x 30 € = 855,18 €
- Artères aériennes :
17 km 133 x 40 € = 685,32 €
- Sous-répartiteur :
0,50 m2 x 20 € = 10,00 €
- Pour un total de 1 550,50 €

Un titre sera donc émis à l'encontre de GRDF ainsi que des services d'Orange pour recouvrer ces sommes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

[NDLR] * L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.



CONSEIL du 28.11.2018

N°. 2018.7 | Mairie 20h30

Présents 11/13

Christian LORDI - maire,
Christian CHOMIENNE, François LABIGNE,
Pascale LACHINE, François LEHALLEUR,
Michaël LESUEUR, Évelyne LUCET,
Jean-Louis MANSOIS, Edmond MATIAS-CAETANO,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ.

Absent(s) excusés

Gilles AULOY, Maryse MATIAS-CAETANO

7.1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Pascale LACHINE.

7.2. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 07 novembre 2018

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

7.3. Admission en non-valeur*

Christian LORDI explique au Conseil Municipal que la trésorerie nous demande d'accepter l'admission en non-valeur de la créance de M. Maillard et M^{me} Blanchard, qui s'élève à la somme de 12 026,51 €, la trésorerie ayant reçu le procès-verbal de carence de l'huissier.

La mise en non-valeur de la dette permet d'ajuster le budget en retirant une recette qui n'a pas été recouvrée et qui ne pourra pas être utilisée.

Christian LORDI précise que l'admission en non-valeur peut être validée partiellement ou en totalité mais il propose, pour que le budget soit au plus proche de la réalité, de solder la totalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en non-valeur la somme de 12 026,51 €.

7.4. Décision modificative budgétaire

En fin d'année, les travaux d'investissement réalisés en, régie par les élus de la commune, en 2018 le parking de la mairie, sont, dans un premier temps, payés en fonctionnement sous l'appellation travaux régie pour ensuite être passés en investissement grâce à une écriture d'ordre budgétaire afin de récupérer la TVA. Dans le budget, ces crédits ne sont pas prévus, il faut donc faire une décision modificative en écriture d'ordre budgétaire.

De plus, pour la mise en non-valeur, il faut prélever la somme de 12 026,51 € sur le compte 678 et la basculer au compte 6541. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette modification budgétaire comme suit :

Travaux régie	Dépense	Recette
2152-040	2 052,68 €	
722-042		2 052,68 €
023	2 052,68 €	
021		2 052,68 €
Non-valeur	Dépense	
678	- 12 026,51 €	
6541	12 026,51 €	

7.5. Contrat service sauvegarde documents dématérialisés RGPD

La nouvelle loi sur la protection des données (RGPD) oblige les collectivités à préserver leurs données face à toutes les catastrophes qui peuvent avoir lieu (virus, feu...), il est donc nécessaire de sauvegarder ces données de façon plus contrôlée.

Christian LORDI explique au Conseil Municipal qu'il existe 2 possibilités, soit acheter le matériel nécessaire et faire la maintenance et la surveillance soi-même, soit louer les services d'une société de maintenance extérieure, pour un coût de 90 € HT par mois (payable au trimestre). Pour ce prix cette société loue et installe le matériel suivi par une équipe de maintenance qui intervient dès qu'elle détecte un problème.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, décide faire appel à une société de maintenance extérieure et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer le contrat avec la société Rex Rotary.

7.6. Convention stérilisation chat errant

Le Maire explique au Conseil Municipal que la fondation 30 Millions d'Amis, avec laquelle nous avons une convention de stérilisation et d'identification des chats errants, nous a annoncé qu'elle résilie la convention car ils ne peuvent plus faire face, financièrement, aux trop nombreuses demandes. Ils nous demandent de signer une nouvelle convention par laquelle nous nous engageons à participer au financement à hauteur de 50 %.

La fondation propose un budget estimatif de 3 500 € pour 50 chats à stériliser avec un acompte de 1 750 € payable d'avance.

Christian LORDI précise que la commune a obligation de stériliser et identifier les chats errants ainsi que la mise en fourrière des chats dangereux.

Le Conseil Municipal trouve ce tarif excessif, décide de refuser cette convention et de conclure une convention avec le vétérinaire de Port-Mort en examinant, individuellement, les situations.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.



CONSEIL du 07.11.2018

N°. 2018.6 | Mairie 20h30

Présents 9/13

Christian LORDI - maire,
Christian CHOMIENNE, François LABIGNE,
Pascale LACHINE, Michaël LESUEUR,
Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS
Edmond MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU.

Absent(s) pouvoir >

Gilles AULOY > J-L.MANSOIS,
François LEHALLEUR > FLABIGNE,
Maryse MATIAS-CAETANO > E.MATIAS-CAETANO,
Philippe PLÉ > PLACHINE

6.1. Désignation du secrétaire de séance

M. François LABIGNE.

6.2. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 12 juin et 4 octobre 2018

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de la séance du 12 juin et celui de la séance du 4 octobre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

6.3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a obligation d'adhérer à la médecine préventive par le biais du Centre de Gestion et que notre convention arrive à son terme le 26 novembre et doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou un de ses adjoints à signer la nouvelle convention.

6.4. Délégation de compétence : autorisation de signer les bornages contradictoires

Christian LORDI explique que pour toutes opérations de bornage le Conseil Municipal doit donner son autorisation au Maire pour signer les documents ce qui oblige et propose que le Conseil Municipal délègue cette compétence au Maire afin de ne pas avoir à réunir le conseil à chaque demande de bornage. Il précise également qu'il tiendra informé son Conseil Municipal pour chaque demande effectuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer cette compétence au Maire.

6.5. Renouvellement location copieurs Mairie et École

M. LORDI informe le Conseil Municipal que le contrat de location du copieur arrive à son terme et qu'il faut le renouveler. Après négociation, il a été proposé par la société un loyer trimestriel de 477 € au lieu de 714 € HT, une réduction de 10 % sur le nombre de copies facturées ainsi qu'un avoir de 876 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6.6. Gestion location logements par Huissiers de justice Maîtres Pinel & Lantrin

Christian Lordi propose au Conseil Municipal de confier la gérance des logements de la commune à un huissier de justice et pour répondre aux questions soulevées par M^{me} Lachine, il explique que les collectivités ne peuvent pas prendre d'assurance pour les loyers impayés, mais l'huissier, lui, s'occupera des poursuites en cas de non-paiement. Le Maire précise également que les montants des loyers seront réajustés avec Maître Pinel.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour confier la gérance au cabinet de Maîtres Pinel et Landrin.

6.7. Décision budgétaire modificative N°2

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer quelques ajustements budgétaires pour assurer la fin de l'exercice 2018.

Il précise que les travaux rue Delamotte ont

coûté moins cher que prévu et qu'il serait judicieux de faire la totalité des travaux cette année plutôt que de les étaler sur deux ans, comme cela était prévu initialement. Ces travaux reviennent à un total de 126 000 €, il avait été budgétisé 109 000 €. Il faut donc ajouter la somme la somme de 17 000 €.

En ce qui concerne le personnel, suite à des remplacements sur l'année 2017 et 2018, il faut ajouter des sommes en dépenses et les remboursements en recette. De plus, les cotisations d'assurance du personnel sont également plus importantes car elles sont calculées sur la masse salariale 2017, année pour laquelle le secrétariat fonctionnait en doublon.

Pour le financement des travaux budgétés, le crédit agricole, a versé l'intégralité du prêt au mois de juillet 2018, l'amortissement commence donc un trimestre plus tôt ce qui nécessite de prévoir des crédits en investissements.

L'ensemble des opérations nécessaires nous donne le tableau ci-dessous.

6.8. Participation patinoire des Andelys

Comme l'an passé, à l'occasion des fêtes de fin d'année l'Office de la Culture et des Loisirs des Andelys demande aux communes d'acheter des billets d'entrée, au prix de 4 €, pour une heure de patinoire, qui va être installée aux Andelys. La commune de Port-Mort n'ayant pas été consultée par l'OCLA sur la mise en place et le financement de cette patinoire, le conseil municipal décide de voter contre à l'unanimité.

6.9. Compte rendu du comité syndical du SIEGE du 26 mai 2018

Le code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 5211-47 indique que le compte-rendu du SIEGE doit être porté à la connaissance des collectivités.

■ 6.7. Décision budgétaire modificative N°2

Fonctionnement			
Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
6218	Autre personnel extérieur		5 400,00 €
6336	Cotisations CNG CG de FPT		1 000,00 €
6413	personnel non titulaire		4 700,00 €
6451	Cotisations URSSAF		6 800,00 €
6453	Cotisations caisse de retraite		1 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC		500,00 €
6455	Cotisations assurances personnel		6 700,00 €
657351	Sub au GFP de rattachement		17 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance		480,00 €
6419	Remb rémunération du personnel	2 100,00 €	
023	Virement section investissement		4 021,00 €
678	autres charges exceptionnelles		-45 501,00 €
	TOTAL Fonctionnement	2 100,00 €	2 100,00 €
Investissement			
1641	Emprunts en Euros		4 021,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	4 021,00 €	
041/2033	Opérations d'ordre entre sections		884,00 €
041/2133	Opérations d'ordre entre sections	884,00 €	
	TOTAL Investissement	4 905,00 €	4 905,00 €

Le Conseil Municipal a bien pris acte du procès-verbal du 26 mai 2018 présenté par Christian LORDI.

6.10. Modification statutaire SNA

Suite aux nouvelles prises de compétences de SNA, les statuts doivent être modifiés et le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et en donne son accord (sauf M^{me} LACHINE Pascale et M. MATIAS-CAETANO Edmond qui décident de s'abstenir).

6.11. SNA - Approbation du rapport de la CLECT 2018

Suite à des remarques de la DGFIP et des modifications de compétence la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à une nouvelle évaluation des charges transférées. Le Conseil doit se prononcer sur ce rapport. Ce qui change pour Port-Mort est le maintien de la dotation de solidarité qui devait être supprimée sur dix ans (10% de moins par an).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ce rapport.

6.12. Mainlevée de la caution bancaire Entreprise Marie Etanchéité

Le Maire explique au Conseil Municipal que, suite aux travaux de la Maison Pour Tous en 2013, la commune n'avait pas débloqué la caution bancaire car il avait été constaté un défaut d'étanchéité. Depuis ce problème a été résolu et le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mainlevée de cette caution.

À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

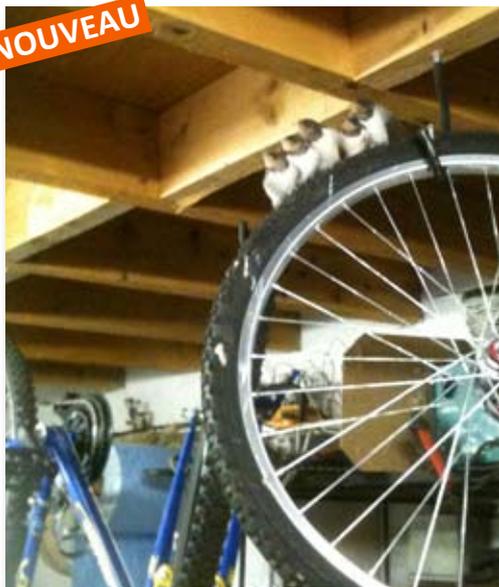
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.



Photo #1 INSOLITE

Une nouvelle petite rubrique
dans le journal !

NOUVEAU



Si vous avez l'âme d'un paparazzi, l'art de traquer une situation insolite, ou tout simplement d'avoir la chance de pouvoir immortaliser un instant de vie inattendu ou coquace, n'hésitez pas à partager la photo témoin de ce moment, même si celle-ci vous paraît de faible qualité.

Vous pouvez envoyer vos photos à l'adresse suivante :
journal@port-mort.com



Le premier cliché, pris avec un téléphone, envoyé par René Zoccolini nous présente de jeunes hirondelles, ou *hirondeau*, perchées sur la roue d'un VTT suspendu dans son garage.

Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort Prochains offices

Tous les 2 mois à 9h *sauf indication contraire*

- 3 Mars
- 5 Mai
- 7 Juillet

Renseignements

Mirène Menet ☎ 06 18 84 63 19
Michèle Argentin ☎ 06 84 91 69 93
Paroisse Saint Nicaise
du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
☎ 02 32 52 01 49



Téléchargez CentoLive

L'appli **gratuite** de Centaure Systems pour suivre en temps réel, le contenu du panneau électronique d'information municipale et recevoir des notifications en cas d'évènement exceptionnel.



Photo de saison #15 *par Odile Ancrenas* légende *Alain Clerfeuille*



Qui à gogo sur lit de Seine en neige février 2018

MOTS FLÉCHÉS 49 par *Dominique Lefort grille & Alain Clerfeuille définitions*

Les gentils de trois communes vosines se cachent dans cette grille (!)...

FORMENT UNE COURBE	D'USAGE COURANT	A SIX FACES	FONDÉRENT PORT-MORT ?	CONTRE	TIENT DU REIN	PETITES QUANTITÉS	LA PLUS CHAUDE DES QUATRE
ORGUEIL- LEUSE !	DE DROITE À GAUCHE	CINQ DANS UN MATCH	VOISINS SUR SEINE !	MERLAN, MORUE...	2 ROMAIN	COUVRIR DE FONDANT	
ELLE TOURNE			GARNISSAIT DE CHAUD				
NOUVEL UT			OPTION				
	DISTRAIT				BON À		
	AUTEUR DE RHINOCÉROS				ON Y BROUTE EN L'AIR		
CLÉOPÂTRE EST SA REINE		SORTIE DU FOIE			PÂTURE HAUT PLACÉE		BÉBÉ LES AIME EN BOUCHE
ON LA VÉNÈRE		INFINITIF					
			CÉSIIUM		TROISIÈME PERSONNE	VERS L'ALSACE	
			HOLLANDAISE COLORÉE		RÉCEPTION- NES	CARRÉ DE 10 X 10 M	
MORT ?				SOULIGNE LA PROXIMITÉ	SCORE SUR UN TROU		TEL UNE COMMUNE BERNÉE
CONSSOMMES					BANQUISE		
			ÉNERVER À OUTRANCE				RÈGLE INVERSÉE
							COUVER- TURE
APRÈS R. DEUX FOIS		SUR-LE- CHAMP				DOUILLE	
TEL UN CERTAIN ART						PÉTRIOLIER	
			GÉNISSE		A L'AUDACE		AXE HORIZONTAL
			ARTICLE D'ESPAGNE				RÉFLÉCHI MAIS AUSSI DIRECTION- NEL
RUMEUR À L'ENVERS		TÊTE BLONDE			ELLE HABITE NOTRE- DAME !		
LIE ADAM À ÈVE							
	ISOLENT LE MATELAS					TEL UN CERTAIN COMITÉ...	

MOTS CROISÉS 62 par *Gilles Auloy*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1							■		■						
2						■									
3								■				■			
4		■					■								■
5										■					
6	■										■				■
7							■							■	
8				■		■					■				
9		■		■						■			■		
10					■										
11	■							■							
12				■								■		■	

HORIZONTALEMENT : 1. D'une douceur apparente - De Laponie. - 2. Laïque qui s'engage - Qui se vaporisent. - 3. Unité monétaire d'Amérique centrale - Ancienne forme de oui - Époque. - 4. Pronom personnel - Aurochs - Nourriture journalière. - 5. Larves des douves - Machine hydraulique. - 6. Plante potagère utilisée en cuisine - Première vertèbre du cou. - 7. Qui renferme de l'ozone - Pluie très fine après le coucher du soleil. - 8. Congé individuel de formation - Cinéma familial - Cassier. - 9. Lié à la ruée - Liquide de végétaux - Adjectif possessif - Abverbe de lieu. - 10. Adjectif possessif - Qui dure sans intermittence. - 11. Compartiment fermé de l'entrepôt - Grande quantité de nourriture. - 12. N'avoue pas - Fin de repas sucré.

VERTICALEMENT : A. Colon d'une longueur excessive. - B. Marque utilisée par les paléographes - Acadie. - C. Petit avion simplifié - Superstructure établie sur le pont d'un navire - Abimé. - D. Petit singe - Professionnel familial. - E. Actions d'étirer - Opposé au nord. - F. Souveraine - Règle. - G. Allez - Ancienne commune des Pyrénées Orientales - Espèces de bolets. - H. Le mont Viso est son départ - Réveuse. - I. Se votent à l'Assemblée - État de nervosité. - J. Liquide nourricier - surface - Étendue d'eau. - K. Statue d'homme soutenant une corniche - Indique une grande quantité. - L. Lettre de l'alphabet grec - Louant. - M. Apophyse du cubitus - Période. - N. Ver marin carnassier - Pas sœur. - O. Orientation - Ensembles de chiens.

Des "MOTS" faits "Maison" par des verbiçrucistes et verbiçléchistes pormortais.

SUDOKU'S 40 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

		4	2					5
				4	3	8	6	2
1		2	9		6	3		7
	7			2		6	5	
					5	7		9
	5	3						
		5				9	7	4
7						2	3	
3			4		8			6

2 Normal 12 min.

8	7	1	5		6	9		4
6	3		7	4		8	1	5
2			3				4	
	4		6	2	7			
		5					3	2
				7			9	1
	5				1			7
1	9		2					

3 Difficile 18 min.

5				8		1	9	
	2		1				7	
				4				
1			5					
		6			7			
						8	6	5
	6				3	4		7
		7		6				3
	1							

4 Très difficile 25 min.

2						1		
		8			9		4	
1		5	3			2		
		6	5	4				
9						8		
				8	2			3
3					7	6		9
7						5		
	6		1					2

SOLUTIONS JEUX n°73

MOTS FLÉCHÉS 48

	D		M		E		A		I		C		S	
L	E	B	A	R	D	E	L	A	M	A	I	R	I	E
	P	A	N		I	N	T	I	M	E	R	A		P
B	A	G	U	E	T	T	E	M	A	G	I	Q	U	E
	R	U	E		A	R	R	E	T		E	U	R	L
E	T	A	L	A		E	N		R	A	R	E	T	E
	E		L	I		R	A	V	I	T		R	I	S
I	M	P	E	R	S		T	A	C	O	T		C	
	E	N		E	T	A	I		U	N		R	A	S
U	N	E	S		E	N	V	O	L	E	E		N	E
	T	U	A		R	E	E		E	S		E	T	E
A	S	S	I	S	E		S	U	R		A	N	E	S

MOTS CROISÉS 61

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	D	E	C	A	L	C	I	F	I	C	A	T	I	O	N
2	E	T	A	G	E	E	S		L	O	U	T	R	E	
3	B	O	U	E		S	I	T		R	T	T		R	I
4	R	U	S	E	S		S	O	R	T	E		E	S	T
5	O	P	A		E	D		G	O	E	L	E	T	T	E
6	C	E	L	E	R	I	T	E	S		S		H	E	M
7	H		S	U	M	A	C		E	T		S	U	D	
8	E	U		R	E	C	H	E	R	C	H	A	S		O
9	E		C	O	N	R	A	D		H	A	T	E	E	S
10	S	I	R		T	E	T	I	N	E		I		P	I
11		L	O	T		S		T		K	A	R	I	T	E
12	D	E	C	A	N		F	O	R	A	G	E		E	R

ASSISTANTES MATERNELLES

Validées au 21/06/2017

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges
Temps complet : **||||** | 0 > 6 ans
☎ 02 32 52 42 69

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie
Temps complet : **||||** | 0 > 12 ans
☎ 02 32 53 88 29

Valérie TIRON • 52, Grande rue
Temps complet : **||||** | 0 > 6 ans
Temps partiel : **|** | 3 > 12 ans
☎ 02 32 21 38 77

Méline TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges
Temps complet : **||||** | 0 > 6 ans
Temps partiel : **|** | 3 > 12 ans
☎ 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes | Sortir à Port-Mort*

Élise WATEL
☎ 06 67 07 73 10
✉ cdfportmort27@gmail.com
🌐 sortiraportmort.com | @sortiraportmort

Connaître et Protéger la Nature La Catignolle *

Jean-Louis BRETON ☎ 06 37 09 66 24
✉ cpn.port-mort@orange.fr
🌐 cpn-port-mort.fr

Loisirs (A.L.P.M.) *

Frédéric LUCAS ☎ 06 82 72 43 71
✉ contact@alpm.fr

Propriétaires exploitants & Chasseurs*

Jean-Louis MANSOIS ☎ 06 70 20 26 64
✉ jlmansois@aol.com

Sauvegarde (A.S.S.P.M.) *

Marie-Christine BARON ☎ 06 01 77 11 84
✉ asspm@googlegroups.com

* Domiciliation : 87, Grande rue (Mairie)

Le Sourire d'un Enfant Inseko Y'umwana

Gabriel CAMPAGNE ☎ 06 37 44 52 13
✉ lesouriredunenfant@live.fr
🌐 lesouriredunenfant.jimdo.com | @inseko.yumwana

SOS Terre Neuve Fidji Channel

Bruno BOURSIER ☎ 06 14 17 46 40
✉ contact@sosterreneuve.fr
🌐 sosterreneuve.fr | @sosterreneuve.france

The Lucky Bulldogs Devoir de mémoire

Rodolphe DELAMOTTE ☎ 06 50 30 71 18
✉ theluckybulldogs@gmail.com
🌐 @theluckybulldogs

BIBLIOTHÈQUE

Dominique MORCLETTE ☎ 06 72 92 36 84
Claudine LEPÊCHEUR ☎ 06 76 16 68 67
• 75, Grande Rue (École) | Samedi : 10h - 12h

BIEN-ÊTRE

Sophrologie Du temps pour soi

Karine HÉBERT ☎ 06 71 91 40 02
▶ Mardi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

NOUVEAU Thérapies alternatives & complémentaires

Être bien en soi
Anne QUÉNAULT ☎ 06 14 74 62 61
✉ etre.bien.en soi@outlook.com
▶ Sur RV | 16 rue de Bourgoult

Yoga Yogaïa

Caroline RIBEIRO ☎ 02 32 40 42 26
✉ yogaiaassociation@yahoo.fr
▶ Vendredi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

COMMERCES

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR

Éric & Valentin BOUCHER • 83, Grande rue
☎ 02 32 52 60 50

du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Baguette Magique

Caroline & Michaël • 75 bis, Grande rue
☎ 02 32 52 38 40 Relais 🚗 Pickup
du Mardi au Samedi : 7h15-13h15 • 15h15-19h30

Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi

CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE

Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
☎ 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 -19h30
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00
Dépôt de pain le Lundi | Fermé le Mardi

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, Grande rue
Directrice : Mathilde JOLLIVET
Maternelle ☎ 02 32 52 22 58
Primaire ☎ 02 32 52 62 37

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition
Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
☎ 02 32 52 21 10 ✉ herve.godignon@libertysurf.fr

Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE Le petit haras
• Grande rue ☎ 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36
✉ frederic.lefeuvre0@orange.fr

ENTREPRISES

Agro-alimentaire
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
☎ 02 32 77 51 77 ✉ allangum@allandetrobert.fr
🌐 www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet
AKEO Télécom (Groupe CAT SA) • 66, Grande rue
☎ 02 32 77 27 87 ✉ gestioncommerciale@akeo.fr
🌐 www.akeo.fr

INFIRMIÈRES D.E. à domicile

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
Cabinet : 81, Grande rue
☎ 02 32 52 58 72 | 7J/7 sur rendez-vous

PAROISSE Saint Niçaise

Infos : mariages, baptêmes, messes...
Mirène MENET ☎ 06 18 84 63 19
Michèle ARGENTIN ☎ 06 84 91 69 93

RESTAURANT

Auberge des Pêcheurs (** Michelin*)
Raphaël TRICOTEAUX • 122, Grande rue
☎ 02 32 52 60 43
✉ auberge-des-pecheurs@orange.fr
🌐 @AubergeDesPecheurs
à compter du 5/11/18 :
Service : mercredi > samedi, midi & soir | dimanche :
midi uniquement | Fermé le lundi et le mardi

SERVICES

Bâtiment

Aménagements - rénovation - pose de Placo®
Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations
• 22, rue de Seine
☎ 06 78 60 00 08

*CESU : Chèque Emploi Service Universel Défisicalisation à 50 %

Électricité générale-chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 22 98 | 06 83 12 32 92

✉ franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Maçon Neuf & rénovation

Raphaël DOLLET • 97, Grande rue
☎ 06 01 00 65 90

✉ dollet.raphael@sfr.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD RM.Rénovation Habitat
30, rue de Pressagny

☎ 02 32 77 40 18 | 06 26 85 72 84

✉ mouchard.rene@laposte.net

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 88 85 | 06 43 15 67 36

Travaux d'aménagement et de rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
☎ 02 32 53 72 06 | 06 32 73 86 29

✉ christophe_lecacheux@yahoo.fr

Espaces verts

Emmanuel BARATTE • 7, rue de la Mi-voie

CESU accepté* | ☎ 06 47 83 00 20

✉ leschenes.emmanuel@wanadoo.fr

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult

CESU accepté* | ☎ 06 75 51 48 64

✉ ben.que@hotmail.fr

Autres

Apiculteurs - SOS essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

☎ 02 32 53 47 10 | 06 26 84 78 62

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

☎ 02 32 52 63 76

Bois de chauffage

François LEHALLEUR • 5, rue du Port

☎ 02 32 52 59 32

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • Mobicoff - sur RDV

☎ 06 23 45 03 44

Conseiller financier

Maxime RABIEU • 1, voie Bourdon

☎ 06 11 17 45 96

✉ maxime.rabiet@atipagroup.com

Croquettes et articles animaliers

Bruno BOURSIER • 45, Grande rue

☎ 06 50 13 79 73

✉ contact@madeinnormandy.com

🌐 madeinnormandy.com

Documentaliste juridique

Éric COURDAVAULT • 134, Grande rue

☎ 02 32 77 47 31 | 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈVRE Technic Design Service

12, rue des Ormetteaux

☎ 06 73 78 48 53

✉ franck.lefevre27@wanadoo.fr

Produits entretien - Coach STANHOME

Carine DELAMARE • 11 bis, Grande rue

☎ 06 74 30 15 79 ✉ arnaud.carine1@stanhome.fr

🌐 www.stanhome.fr

Rédactrice - pigiste (papier & Internet)

Florence DESCHESNE

25, rue de la Roque

☎ 06 77 66 27 90

✉ florence.deschesne@laposte.net

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

☎ 06 71 81 56 67 ✉ sap27950@orange.fr

SUDOKU 539

1

4	5	6	2	9	1	8	3	7
1	8	9	6	7	3	5	4	2
2	3	7	8	4	5	9	6	1
3	6	8	4	2	9	1	7	5
9	1	4	7	5	8	6	2	3
5	7	2	3	1	6	4	9	8
8	4	3	5	6	2	7	1	9
6	9	5	1	3	7	2	8	4
7	2	1	9	8	4	3	5	6

2

1	2	8	3	6	5	4	9	7
7	4	5	1	8	9	3	2	6
6	3	9	7	2	4	1	8	5
8	5	7	4	9	6	2	3	1
3	9	6	2	1	8	5	7	4
4	1	2	5	7	3	8	6	9
9	8	3	6	4	1	7	5	2
5	7	1	9	3	2	6	4	8
2	6	4	8	5	7	9	1	3

3

3	5	8	4	2	9	7	1	6
9	6	2	3	7	1	5	4	8
7	4	1	8	6	5	9	3	2
5	2	4	1	9	7	6	8	3
8	1	3	6	5	4	2	7	9
6	9	7	2	3	8	4	5	1
1	8	9	7	4	6	3	2	5
2	7	5	9	8	3	1	6	4
4	3	6	5	1	2	8	9	7

4

6	5	2	1	4	8	3	7	9
1	7	9	5	6	3	4	8	2
3	4	8	2	7	9	5	6	1
4	8	5	7	3	1	9	2	6
9	6	1	8	2	4	7	5	3
7	2	3	9	5	6	1	4	8
8	9	4	6	1	5	2	3	7
5	1	7	3	8	2	6	9	4
2	3	6	4	9	7	8	1	5

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

LOCATIONS TOURISTIQUES

- Monique GUTKNECHT | HG2M | 59, Grande rue
 ▶▶▶ x 2 | Parc de sculptures
 ☎ 06 16 75 72 63
 ✉ contact@hg2m.fr 🌐 www.hg2m.fr
- Françoise CHAMPAGNE | 3 rue de la Vieille Tour
 ▶▶▶ x 2 | *Abritel HomeAway #1460102*
 ☎ 02 32 53 73 51 | 06 89 04 18 11
 ✉ francoise.champagne@orange.fr
 🌐 www.3p-home.com
- Odette COLOMBINI | 6, rue des Ormetteaux
 ▶▶▶▶ x 2 | *Abritel HomeAway #676310*
 ☎ 01 46 03 60 36 | 06 62 64 60 36
- Michel & Évelyne LUCET | 118, Grande Rue
 ▶▶▶▶ x 2 | *Gîtes de France #880*
 ☎ 02 77 02 02 52 | 06 16 61 01 13
 ✉ michel.lucet@sfr.fr

CHAMBRES D'HÔTES

- Gérard & Jacqueline TILLET *Les Chardonnerets*
 11, rue des Loges
 ▶▶ x 2 | *CléVacances #27CC473022*
 ☎ 02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91
 ✉ gerardtillet@aol.com 🌐 www.les-chardonnerets.com

VÉTÉRINAIRE

- Olivier COIFFIER • 1, rue Haguerite
 ☎ 02 32 69 12 56 ✉ vetportmort@hotmail.com
 Sur rendez-vous | 9h - 11h45 | 14h - 18h45
 Samedi 10h - 14h | Fermé le Mardi

→ UTILES

- ASCA | Association pour la Stérilisation des Chats Andelysiens ☎ 06 75 06 62 96
- EAU Raccordement | SNA
 N°Vert ☎ 0 800 877 915 | 🌐 eauenligne.sna27.fr
- ÉLECTRICITÉ | Branchement | EDF Évreux
 ☎ 09 69 32 15 15
- CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie ☎ 36 46
- PÔLE EMPLOI ☎ 39 49
- RÉFÉRENT CITOYEN | Maryse MATIAS-CAETANO
 ✉ referentcitoyen@port-mort.com
- SOS Abeilles Marie | Port-Mort ☎ 06 26 84 78 62
- SOS Guépès S'-Aubin s/Gaillon ☎ 06 43 27 87 61
- SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif
 ☎ 02 32 71 25 20 🌐 www.sna.fr
- SyGOM | Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
 ☎ 02 32 54 47 64 🌐 www.sygom.fr
- TÉLÉPHONE | Branchement | Orange ☎ 39 00
- VNF | Voies Navigables de France | Gaillon
 ☎ 02 32 53 91 83

→ URGENCES 24H/24 7J/7

- 112 Toutes urgences (prioritaire à partir d'un mobile)
- 114 Urgences par SMS (malentendants, aphasiques)
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie | Les Andelys ☎ 02 32 54 03 17
- 18 Pompiers
- Enfance en danger ☎ 119
- Violences femmes info ☎ 39 19
- Médecin de garde ☎ 116 117
- ▶ après 20h + samedis, dimanches et jours fériés
- Pharmacie de garde ☎ 32 37 (Audiotel 0,35 €/min)
- Centre Hospitalier Eure-Seine
 Vernon ☎ 02 32 71 66 00 | Évreux ☎ 02 32 33 80 00
- Eau SNA N°Vert ☎ 0 800 877 915
- Électricité Enedis ☎ 09 72 67 50 27
- Gaz GrDF ☎ 0 800 47 33 33
- SNCF ☎ 31 17
- Téléphone Orange | Dommage réseau > par Internet uniquement 🌐 dommages-reseaux.orange.fr

Mairie

87, Grande rue
 ☎ 02 32 52 61 46
 ✉ mairie@port-mort.com 🌐 www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h | Mercredi : 10h - 12h
 Jeudi : 9h30 - 11h | Samedi : 9h - 11h30

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy | 27120 DOUAINS
 ☎ 02 32 53 50 03
 ✉ accueil@cape27.fr 🌐 www.sna.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE
 ☎ 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
 Samedi : 8h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre et autorisé le reste de l'année à plus de 50 m des habitations et des espaces boisés.

Collecte gratuite sur RV

par Les 3 Vallées | Éric Assier ☎ 06 38 87 13 03

- ☎ HIVER : première et dernière semaine du mois
- ☎ ÉTÉ : première et dernière semaine du mois

Condition : déchets triés, prêts à l'enlèvement à l'intérieur de la propriété et à proximité immédiate du point d'accès du camion de collecte.

Déchets ménagers

Collecte le JEUDI matin.

Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR
 En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri sélectif disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.)

BRÛLAGE strictement interdit.

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - ☎ 02 32 53 26 35

☎ HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
 Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-16h45

☎ ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
 Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible exclusivement à l'accueil de la déchèterie. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort. • Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc.) en mairie.

Info Bruits

Arrêté préfectoral du 17 juin 1998.

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

LUNDI > VENDREDI

8h30 - 12h | 14h - 19h30
 Professionnels : 8h - 19h30

SAMEDI

9h - 12h | 15h - 19h

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h - 12h

ligne 220 VERNON ↔ GAILLON ↔ LES ANDELYS ↔ TOURNAY

LIAISON ROUTIÈRE
 Horaires valables du 27 AOÛT 2018 au 25 AOÛT 2019 inclus

→ VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

→ AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Toussaint > 21/10/2018 au 04/11/2018 inclus
 Noël > 23/12/2018 au 06/01/2019 inclus
 Hiver > 10/02/2019 au 24/02/2019 inclus
 Printemps > 07/04/2019 au 22/04/2019 inclus
 Début vacances d'été > 07/07/2019

↳ Titre de transport

À l'unité : 2 € | Carte 10 trajets : 12 €
 Enfant accompagné (-10 ans) : 1 €
 Enfant accompagné (-4 ans) : gratuit
 Abonnement mensuel (-26 ans) : 15 €
 Abonnement trimestriel I (~ 26 ans) : 45 €
 Abonnement mensuel : 40 €
 Abonnement trimestriel : 100 €

transports.normandie.fr



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- François LABIGNE 2- Évelyne LUCET | Conseillers Gilles AULOY - Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Michaël LESUEUR - Jean-Louis MANSOIS - Edmond MATIAS-CAETANO - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Philippe PLÉ - PERSONNEL COMMUNAL | Secrétariat de mairie Édith DELAPLACE | Espaces verts Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | Entretien David LIGNY | Ménage locaux Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER | Périscolaire | Restaurant Séverine ALLAMANCHE | Encadrement Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER | ATSEM Graziella ROGER | Communication - Internet Alain CLERFEUILLE MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication C. LORDI Vice-président commission communication E. LUCET Membres G. AULOY - F. LABIGNE - G. MOREAU Comité consultatif G. ALQUIER - A. CLERFEUILLE Maquette Alain CLERFEUILLE | Parution Trimestrielle Tirage 500 exemplaires Impression Graphy (69) | Dépôt légal Mars 2019 | Courriel journal@port-mort.com

